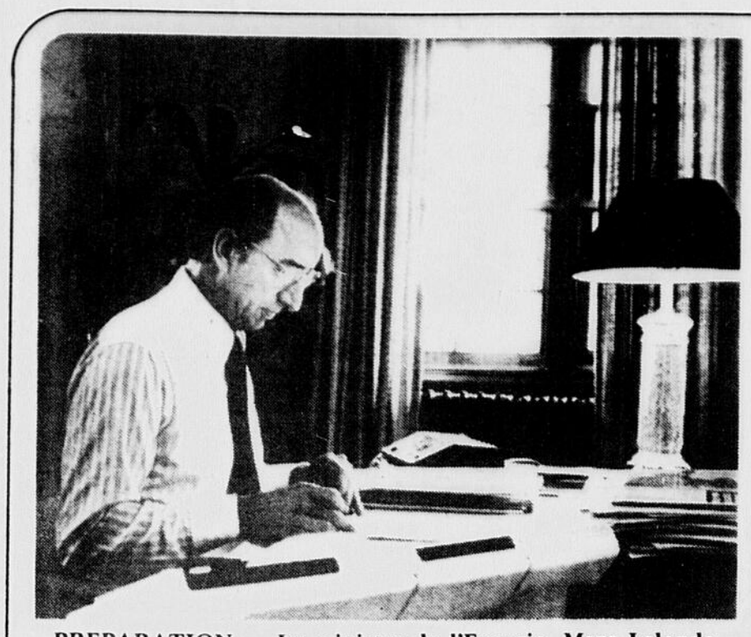

PREPARATION — Le ministre de l'Energie, Marc Lalonde, revoit certains chiffres avant d'aller annoncer aux Communes la décision du gouvernement de donner le feu vert à la construction de la section canadienne de gazoduc de l'Alaska.

(Photolaser PC)

Oui du Canada au gazoduc d'Alaska

OTTAWA (PC) — Le cabinet fédéral a finalement donné le feu vert hier soir à la mise en chantier du tronçon canadien du gazoduc de l'Alaska après avoir reçu des garanties additionnelles des Etats-Unis quant à la réalisation de l'ensemble de ce projet de $24 milliards, le plus important ouvrage de génie civil jamais entrepris.

L'annonce de ce qui constitue sans aucun doute la plus importante décision prise par le gouvernement Trudeau depuis son retour au pouvoir, le 18 février, a été faite conjointement au Sénat, par le ministre responsable du gazoduc, M. Bud Olson, et à la Chambre des Communes par le ministre de l'Energie, M. Marc Lalonde.

C'est sur la foi d'une lettre du président des Etats-Unis, M. Jimmy Carter, transmise en début de soirée hier au premier ministre, M. Pierre Trudeau, que le cabinet a pris sa décision. Le président Carter y réitère l'assurance de son gouvernement pour le financement et la réalisation du gazoduc dans son ensemble.

Les Etats-Unis, a expliqué le ministre Lalonde, ont "un intérêt national absolument vital" à disposer d'une voie d'accès au gaz naturel de Prudoe Bay, en Alaska, qui représente 10 pour cent de leurs réserves totales. Ainsi, a-t-il ajouté, les Américains "doivent absolument exploiter ces réserves pour s'assurer des approvisionnements sûrs".

Conséquemment, le cabinet a autorisé la mise en chantier de la section sud du réseau canadien, qui coûtera $2 milliards, fort de ces assurances. De plus, les ministres ont aussi tenu compte des avantages économiques que générera ce projet et des revenus-$6 millions par jour-qu'engendrera la mise en service de la section sud et qui contribueront à financer l'ensemble du gazoduc.

Cette construction accélérée de la partie sud, doublée à une date d'achèvement de la canalisation entière reportée de janvier 1983 à la fin de 1985 constituent deux modifications aux conditions contenues dans l'accord Canada-Etats-Unis de 1977 et dans la loi de 1978 sur le gazoduc.

Le gouvernement devra également s'assurer, au cours des prochains jours; que le principal promoteur du tronçon sud, la Foothills Pipe Line (Yukon), dispose du financement nécessaire pour cette première phase des travaux et peut obtenir les argents nécessaires pour compléter l'ensemble du réseau. Ceci force donc le cabinet à accepter certaines modifications à la loi sur le gazoduc.

Parallèlement, le cabinet a autorisé vers les Etats-Unis l'exportation de 500 milliards de pieds cubes de gaz naturel, dont les réserves canadiennes exportables sont passées de 800 milliards à près de 4.5 trillions de pieds cubes. Ceci servira, a noté M. Lalonde, à financer la partie sud.

Finalement, M. Lalonde a précisé que l'ensemble des bénéfices du projet provoquerait une augmentation annuelle de un pour cent du produit national brut du pays.

Le cabinet devait se prononcer hier matin sur la mise en chantier préalable du tronçon sud, long de 526 milles, mais des consultations de dernière heure avec Washington ont forcé la tenue d'une autre réunion des ministres hier en fin d'après-midi.

MOTEL RESTAURANT Richelieu
CARTES DE CREDIT ACCEPTEES
954 RTE 170 JONQUIERE
548-8265
APPEL SANS FRAIS 1 800-463 5163

Le QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

7e année No 271 — Vendredi 18 juillet 1980 — 24 pages — LA COPIE 30¢ AU COMPTOIR

PROPANE mm INC.
1973, boul. Talbot, CHICOUTIMI. 549-1712
VENTE DE GAZ ET D'APPAREILS

bonjour

Météo

Ensoleillé avec passages nuageux.

Page A 2

La Quotidienne

Dans l'ordre: 7-6-4

Baseball

Expos 6 Cincinnati 1

Page B 1

le canada

Enquête exigée

Le député de Leeds-Greenville Tom Cossitt exige une enquête parlementaire pour que l'on sache pourquoi Ottawa a accordé sans appel d'offres un contrat de traiteur dans un immeuble fédéral.

Page A 11

Société de la Couronne

Le gouvernement fédéral a déposé hier, aux Communes, un projet de loi visant à transformer le ministère des Postes en société de la Couronne.

Page A 12

le monde

Sexisme

A Copenhague 52 délégations ont signé la convention de l'ONU sur "l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes", sous le nom de "Convention de Copenhague".

Page B 10

sommaire

— Annonces classées	B 10
— Bandes dessinées	B 9
— Bourse	A 8
— Bridge	B 9
— Cinéma	A 9
— Décès	B 11
— Finances	A 7
— Horoscope	B 9
— Mots croisés	B 9
— Mot mystère	B 9
— Patron	B 10
— Sports	B 1
— Télévision	A 9

Pour nous rejoindre

Publicité - **545-4474**
Rédaction - **545-4480**
Abonnement - **545-4664**
Annonces classées - **545-4895**

A Place du Saguenay

L'incendie aurait été causé par une friteuse défectueuse

par Mario Roy

CHICOUTIMI — C'est un défaut d'isolation des fils alimentant l'élément basculant d'une friteuse de marque Garland, dans les cuisines du restaurant Place Séville, qui serait à l'origine de l'incendie du centre commercial Place du Saguenay.

Ce fait a été déterminé depuis plusieurs jours par l'enquêteur Aurélien Lalancette, de la Sûreté municipale de Chicoutimi, assisté d'experts de l'Université du Québec à Chicoutimi; la friteuse en question a été expédiée à Montréal où d'autres experts devraient, croit-on, en arriver à la même conclusion.

Mais la consigne du silence imposée par les autorités municipales concernant le sinistre du premier juillet a fait en sorte qu'il aura fallu l'intervention de Mario Lalancette, fils de l'enquêteur actuellement hospitalisé, pour que le résultat de ces recherches soit divulgué... autrement que par la voie, éventuellement, des experts montréalais...

Mario Lalancette est étudiant de dernière année en Génie unifié, et est rompu aux techniques d'investigation en matière d'incendie. Spécialisé en mécanique du bâtiment, il a dressé les plans nécessaires aux expertises, a reproduit en laboratoire les composantes mécaniques et électriques de la friteuse, et a mené les consultations auprès d'autres ingénieurs.

Il est formel: "Dès le début, nous avons acquis la certitude que l'incendie s'était déclaré aux abords de cet appareil... Notre attention s'est d'abord portée sur le fil conducteur sous tension de 220 volts, puis, sur les fils menant directement à l'élément," explique-t-il.

Par un phénomène quelconque, l'usure peut-être, l'élément basculant est demeuré sous tension, même lorsque l'interrupteur coupait l'alimentation électrique. La graisse a finalement pris feu. A ce moment, le système d'extinction automatique au gaz carbonique a été déclenché mais, toujours selon la même hypothèse, il s'est révélé inefficace parce que la friteuse avait été légèrement déplacée pour faire place à un chariot métallique.

Les flammes se sont communiquées au mur, et à l'extérieur de la cuisine par la hotte d'aspiration...

La certitude que les choses se sont passées ainsi est telle que l'on a consenti à ce que les ruines soient rasées, ce qui n'aurait certes pas été le cas si les origines du sinistre demeuraient toujours un mystère.

Légalement, les décombres du restaurant Place Séville "appartiennent" à la compagnie Assurance Royale, la même qui couvre la responsabilité civile de la ville de Chicoutimi.

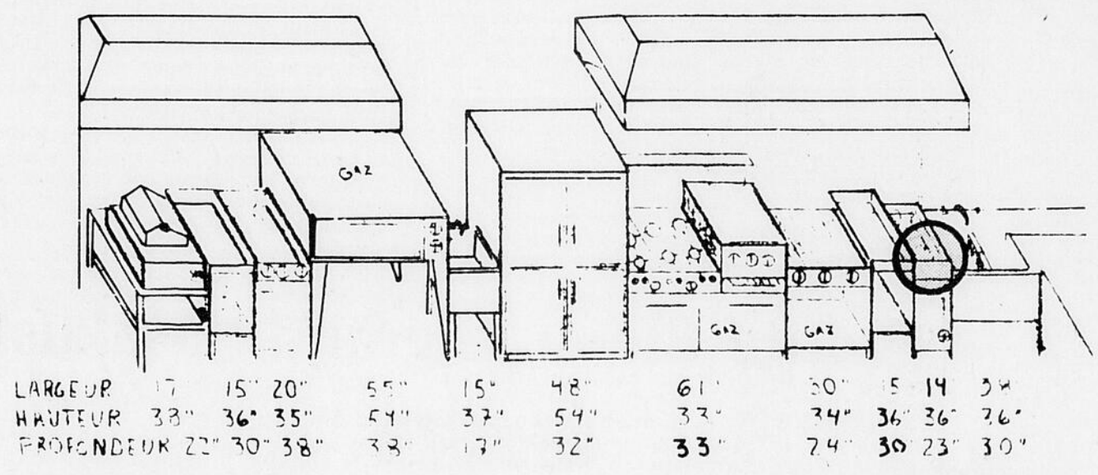

CUISINES — Le mur sud des cuisines du restaurant Place Séville, avec, dans un cercle, la friteuse qui serait à l'origine de la conflagration.

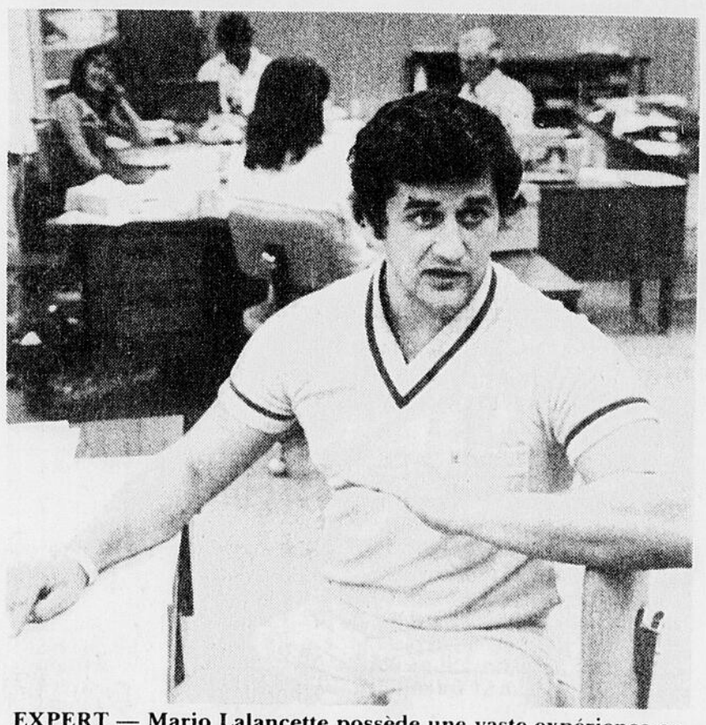

EXPERT — Mario Lalancette possède une vaste expérience en mécanique du bâtiment et investigation sur les scènes d'incendie.

Brouillard sur les discussions constitutionnelles

TORONTO (PC) — La troisième et avant-dernière journée de la deuxième phase des discussions constitutionnelles préparatoires à la conférence des premiers ministres a pris fin hier soir à Toronto sans que les participants ne parviennent à apporter un éclaircissement quelconque dans le brouillard qui enveloppe le dialogue entre le fédéral et les provinces sur le projet d'union économique au Canada.

Le seul élément un tant soit peu nouveau des délibérations d'hier a consisté en le dépôt d'un document par la Saskatchewan, dans lequel le procureur général de cette province et co-président de la conférence, M. Roy Romanow, rejette les propositions d'Ottawa et recommande d'en suspendre l'étude pour référer le tout à une réunion des 11 ministres des Finances.

Cette suggestion a été repoussée par le ministre canadien de la Justice, M. Jean Chrétien, et de représentants provinciaux, qui ont jugé que la question du réaménagement de la gestion de l'espace économique canadien relève de la compétence des premiers ministres.

Egalité des chances

En somme, M. Chrétien s'est appliqué encore une fois à tâcher de faire admettre par ses collègues des provinces le principe de procéder à un renouvellement de la gestion de l'économie de façon à favoriser l'égalité des chances au pays.

Là-dessus, les porte-parole provinciaux ne possèdent pas tellement d'arguments contraires, mais le noeud du problème réside plutôt dans les modalités d'application de ce principe, qui tiendraient compte aussi des pouvoirs des provinces.

Les discussions de la journée ont donc porté de nouveau en bonne partie sur les pouvoirs économiques des deux ordres de gouvernement, mais on a aussi accordé des mandats à d'autres comités d'étudier notamment les secteurs des communications et du Sénat, avec mission de faire rapport la semaine prochaine lors de la poursuite des pourparlers à Vancouver.

Le porte-parole des ministres provinciaux, M. Romanow, a quelque peu adouci sa position en conférence de presse à la fin de la journée et il ne parlait plus, comme dans son document, de "coup de massue" et de "sentiment de frayeur" des provinces face aux propositions du fédéral au chapitre des pouvoirs économiques.

Le Québec

Au début de la réunion, mardi dernier, il semblait que seule l'Ontario sympathisait avec la prise de position d'Ottawa, mais hier MM. Romanow et Chrétien affirmaient que plus d'une province avait maintenant tendance à se rapprocher du projet fédéral.

Quant à M. Claude Morin, entièrement d'accord avec le document de la Saskatchewan, il a réitéré que le Québec ne tenait absolument pas à perdre des pouvoirs économiques dans une nouvelle constitution.

"Au référendum du 20 mai, les Québécois ne s'attendaient certainement pas à voir le Québec céder, ne fut-ce que des parcelles de pouvoirs à Ottawa, quand ils ont rejeté l'option de souveraineté-association", a-t-il dit.

Aux suggestions avancées par des représentants provinciaux, le ministre Chrétien répondait toujours par "on va regarder cela" et, quant à lui, le Québec attendra encore avant de formuler à son tour des contre-propositions au chapitre économique, a confié M. Morin.

Dans l'esprit du gouvernement du Québec, il s'agit essentiellement de conserver sa liberté d'action que lui confère la constitution actuelle dans la gestion de ses principaux leviers économiques, comme la Société de développement industriel, la Société générale de financement, le programme OSE, le commerce interprovincial des poulets et des oeufs, la politique de main-d'oeuvre, le système de prêts et bourses aux étudiants, l'embauche d'ingénieurs et d'architectes et tout ce qui touche finalement de près ou de loin l'activité économique sur le territoire québécois.

Aujourd'hui, les ministres mettront un terme à leur assemblée en poursuivant l'étude de l'important dossier des pouvoirs économiques et en abordant d'autres sujets, comme ceux de la Cour suprême et du droit de la famille.

météo

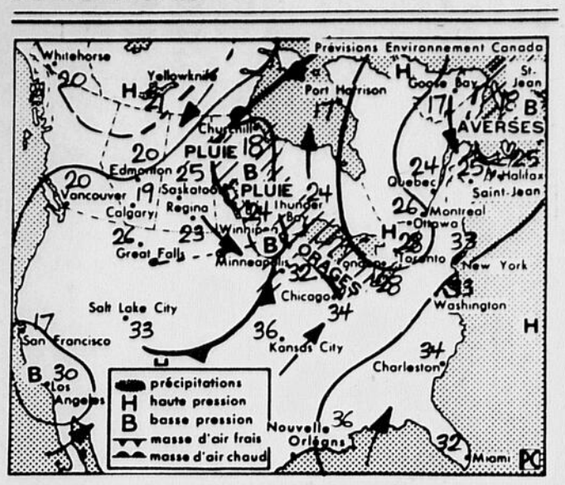

prévisions

MONTREAL (PC) — Prévisions du temps au Québec pour la journée de vendredi et aperçu pour samedi.

Québec, Beauce, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé et passages nuageux, max. 25. Samedi: ennuagement en après-midi.

Lac-St-Jean, Saguenay: ensoleillé avec passages nuageux, max. 25. Samedi: ennuagement en soirée.

Baie-Comeau, Sept-Iles: nébulosité variable, max. 19. Samedi: généralement ensoleillé.

Basse-Côté-Nord, Anticosti: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses, max. 19. Samedi: nébulosité variables.

dans le monde

TORONTO (PC) — Températures enregistrées dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature.

	Min.	Max.
Vancouver	11	20
Victoria	9	20
Edmonton	8	17
Calgary	9	18
Regina	13	25
Winnipeg	15	28
Churchill	14	26
Toronto	21	28
Kingston	19	28
Ottawa	18	24
Montréal	16	22
Québec	15	20
Fredericton	17	22
Saint-Jean, N. B	14	19
Moncton	15	21
Halifax	13	19
Charlottetown	17	22
Saint-Jean, T.-N.	13	24
New York	24	32
Washington	27	39
Tampa	26	32
Miami	24	29
Orlando	22	34
Los Angeles	15	24
San Francisco	12	22
Nassau	19	32

marées

SEPT-ILES — La marée sera haute à 06h25 (2m5cm) et elle sera basse à 12h45 (0m7cm). Elle sera de nouveau haute à 18h45 (2m2cm) et basse à 00h50 (0m8cm).

PORT-ALFRED — La marée sera basse à 01h05 (1m2cm) et elle sera haute à 07h20 (4m7cm). Elle sera de nouveau basse à 13h35 (1m3cm) et haute à 19h50 (4m4cm).

CHICOUTIMI — La marée sera basse à 02h20 (1m0cm) et elle sera haute à 07h45 (4m1cm). Elle sera de nouveau basse à 14h45 (0m9cm) et haute à 20h05 (3m8cm).

Le QUOTIDIEN
DU SAGUENAY LAC SAINT-JEAN
1051, BOUL. TALBOT, CHICOUTIMI — G7H 4B5 — TEL.: 545-4474
Fondé le 1er octobre 1973
Edité et imprimé par
Le Progrès du Saguenay Limitée

Président du conseil d'administration et éditeur:
Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général:
Gaston VACHON

Directeur du marketing: **Paul BERGERON**
Directeur de la rédaction: **Denis TREMBLAY**
Trésorier: **Jacques LAROUCHE**
Directeur de l'information: **Bertrand GENEST**
Directeur des ventes: **Jean TREMBLAY**
Rédacteur en chef: **Bertrand TREMBLAY**
Directeur du tirage: **Jean-Louis LAVOIE**
Chef des nouvelles: **Marcel RIVARD**
Directeur de la distribution: **Jean BELAND**
Chef de pupitre: **Charles-Julien GAUVIN**

Alma et les environs: 668-4506-07
St-Félicien et les environs: 679-3832
Abonnement et service à domicile (sans frais interurbains): 545-4664
Annonces classées: 545-4895

Le Quotidien du Saguenay-Lac-St-Jean est membre de l'Association des quotidiens du Canada et de La Presse Canadienne, seule agence autorisée à utiliser les textes du journal.

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale du Québec.
Courrier de la deuxième classe (no 3213)

ACCIDENT — Des coups de frein en série ont mené à cette spectaculaire collision, en fin d'après-midi hier, sur la route 170 à Jonquière. Heureusement, personne n'a été blessé.

Aux Dix Jours

C'est le rodéo

par Jacques Girard

DOLBEAU (JG) — S'il y a une activité propre à l'Ouest, c'est bien le rodéo.

N'est-ce pas là, sous forme de compétitions réglementées, ce que les cow-boys effectuaient dans les grands pâturages comme prendre au lasso un veau qui laisse le troupeau, de mâter un boeuf pour le marquer, de dresser un cheval sauvage.

Au fil des temps, d'autres épreuves (courses autour de barils, la course du drapeau), les passe-temps préférés des cow-boys durant leur temps libre, se sont greffés pour faire un rodéo.

Ne pas oublier les épreuves de sauvetages, l'échange des cavaliers et la course à relais.

Celui de Dolbeau débute ce matin, le grand rodéo provincial des Dix Jours pour l'appeler par son nom, pour se terminer dimanche par les grandes finales. Et cette année, avec une journée de plus de compétition, le montant total des bourses a augmenté passant de $18,500 à $25,000, les cow-boys se spécialisant dans ce genre de compétitions seront plus servis.

D'ailleurs, toutes ces nouveautés n'ont pas manqué de séduire plus d'un cavalier émérite à venir fouler le sol du ring du stade de la Place Western. En fait, le nombre de participants a doublé comparativement à l'an dernier, selon le responsable du rodéo, M. Yvon Matthieu, de Girardville, au-delà de 70 participants.

Ce dernier n'est pas le premier venu dans le domaine puisqu'il prend part à divers rodéos disputés au Québec depuis six ans. M. Matthieu est propriétaire de huit chevaux.

Jusqu'au samedi midi, les spectateurs pourront assister à de nouvelles compétitions jamais présentées à Dolbeau: course de barils, course de slalom, classage de dressage et plaisance (anglaise et western).

Samedi midi débute le sautres compétitions propres au rodéo.

Des changements ont été aussi faits: l'espace alloué aux compétiteurs a été réaménagé afin d'assurer une meilleure qualité de spectacles.

Et pour résister aux valeureux cow-boys, toutes sortes de bêtes. Comme dans le passé, les taureaux et les chevaux de broncage ont été spécialement préparés pour ce genre de compétition, dit le journal des Dix Jours, Le Télégraphe.

Tout un spectacle...

LES 10 JOURS WESTERN DE DOLBEAU

VENDREDI, 18 JUILLET 1980

9:00 à 17:00
Classification Rodéo national Labatt
10:00
Activités des jeunes
10:00 à 17:00
Exposition artisanale et animation culturelle
Journée CHVD Dolbeau
Thème: L'enfant
Kiosque spécial: Maria-Chapdelaine de Péribonka
12:00
Diner spécial pour enfants (hot dog)
19:00
Concours populaires
10:00
Animation avec orchestre au saloon
21:00
Danse avec orchestre
Finales des talents amateurs
21:00
Danse et spectacle au Casino
"Gérard Vermette et Marcel Giguère"
22:00
Premier spectacle "Bobby Hachey"
24:00
Deuxième spectacle "Bobby Hachey"

Reagan lance sa croisade nationale

DETROIT (AFP) — M. Ronald Reagan, candidat républicain à la présidence, a appelé jeudi soir ses compatriotes à le suivre dans une "grande croisade nationale pour rétablir la grandeur de l'Amérique".

Dans son discours d'acceptation de l'investiture de son parti, qui clôturait la convention nationale républicaine, M. Reagan a promis de libérer l'économie des entraves du gouvernement fédéral et de restaurer l'autorité de l'Amérique dans le monde par une politique étrangère de paix par la force.

"Nous assistons à une désintégration de l'économie, à un affaiblissement de la défense et la politique de l'énergie est basée sur le partage de la pénurie", s'est-il exclamé pour résumer ses critiques à l'égard du gouvernement du président Carter. "Il nous faut faire renaître la tradition américaine de 'leadership' à tous les niveaux", a encore déclaré M. Reagan.

Après avoir énuméré les récents reculs de l'Amérique devant l'Union soviétique et les "bavures" diplomatiques des trois dernières années, M. Reagan a reproché au président Carter de vivre "dans un monde d'illusions" et de prendre ses grandes décisions "à la façon des Marx Brothers".

"Nous ne sommes pas un peuple belliqueux, a poursuivi le candidat républicain. Bien au contraire ... mais nous ne pouvons pas non plus être naifs ou idiots ... Nous ne savons que trop bien que la guerre ne vient pas quand les forces de la liberté sont puissantes, mais quand elles sont faibles ... Les Etats-Unis ont l'obligation de ne jamais laisser ceux qui veulent détruire la liberté dicter l'avenir de la vie humaine sur cette planète".

Plaidoyer de culpabilité

CHICOUTIMI (MR) — Après s'être vu deux fois refuser toute liberté provisoire, Germain Desgagné, 26 ans, de Chicoutimi, a choisi de plaider coupable à la dizaine d'accusations portées contre lui.

Ceci survient après un nouveau refus de libérer le prévenu, signifié cette fois par le juge Roger Chouinard, de la Cour supérieure, devant qui le procureur de Desgagné, Me Claude Beaulieu, en avait appelé d'une décision semblable rendue plus tôt par le juge Claude Gagnon, de la Cour des sessions.

Hier, devant le juge Jean Simard, le prévenu avouait trois fraudes commises au moyen de chèques falsifiés, un vol simple, ainsi qu'une omission de se rapporter à la Sûreté du Québec.

"Mon client n'en est qu'à son deuxième dossier criminel", plaidait Me Beaulieu, alors que son vis-à-vis, Me Laurent Bouchard, soulignait la nécessité de protéger le système d'échange économique que constituent les effets bancaires.

Le juge Simard doit rendre sa sentence ce matin.

Il n'y a pas eu de brutalité

SAINT-FELICIEN (MR) — L'agent Jean-Claude Brassard, de la Sûreté municipale de Saint-Félicien, n'a aucunement fait preuve de brutalité, en intervenant sur les lignes de piquetage dressées devant l'immeuble de Bell Canada, le 25 janvier dernier.

Telle est la décision que vient de rendre la Commission de police du Québec, à la suite d'une enquête ouverte après qu'une employée en grève de Bell Canada, Suzanne Coulombe, eut accusé le policier de l'avoir brutalisée.

Depuis plusieurs jours, des lignes de piquetage étaient dressées devant l'édifice de Bell, boulevard Sacré-Coeur, et à maintes reprises, la sûreté est intervenue afin de faciliter l'entrée d'employés syndiqués.

L'agent Brassard n'a jamais utilisé la force ni bousculé les grévistes en général, et la plaignante en particulier, de conclure la Commission de police selon qui des audiences publiques ne sont pas nécessaires dans cette affaire.

Vendredi 18 juillet:
Performance de Jocelyn Maltais "Intervention 58". Petite décharge. Alma. Toute la journée.
14h30 — Fête de la chanson. Groupe "Abricot": Jean Lapointe, Denis Mailloux, René Lapierre, Daniel Martel. Jazz de composition. Vieille Pulperie, Atrium ou théâtre.
18h — Fin de la performance de 58 heures de Jocelyn Maltais.
21h — Ensemble de musique improvisée de Montréal. "Présence de la musique d'improvisation". Trio: Marie-Claude de Chevigny, saxe, Claude-Paul Gauthier, guitare, Robert Gélinas, piano. Salle la Tourelle du CEGEP d'Alma. Public: entrée gratuite.
22h — Bar communautaire "La Culbute" d'Alma. Spectacle du groupe "La Fanfafonie". Fanfare d'animation populaire.

Le QUOTIDIEN
TARIF D'ABONNEMENT

LIVRAISON PAR PORTEUR
$1.65 par semaine

Dans les dépôts
$0.30 la copie

PAR LA POSTE
Saguenay-Lac-St-Jean

3 mois	$30.00
6 mois	$50.00
1 an	$100.00
Autres regions au Canada	
6 mois	$60.00
1 an	$115.00
Pays étrangers	
6 mois	$80.00
1 an	$150.00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire. No d'enregistrement 3213.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec.

A Pointe-Bleue, le grand "Makushan"

POINTE-BLEUE (JG) — Les Montagnais étaient des chasseurs nomades. A certaines périodes de l'année, entre Noel et le Jour de l'An et durant l'été, ils se donnaient rendez-vous autour des grandes étendues d'eau. C'était alors le Makushan pour employer le mot montagnais. Le Makushan était un grand rassemblement, un festin où les guerriers participaient à des joutes amicales de toutes les sortes démontrant ainsi leur habileté au tir, au portage du canot, de la conduite de celui-ci, etc.

Depuis mardi et ce jusqu'à dimanche, la grande promenade donnant sur le lac à Pointe-Bleue vit au rythme du Makushan. Comme au temps où les Montagnais régnaient sur le lac Saint-Jean, le Saguenay et la rive gauche du Saint-Laurent. Le père Albanel n'a-t-il pas dénombré une vingtaine de tribus montagnaises rassemblées à Métabetchouan, écrit Russel Vien dans l'Histoire de Roberval. C'est donc au coeur de l'histoire et de la tradition montagnaise, avant que soient créées les réserves, que le Makushan tire son origine et sa signification.

D'ailleurs, comme l'a indiqué le chef par intérim durant l'absence de M. Aurélien Gill, M. Armand Germain, les Fêtes amérindiennes constituent des moments propices "pour partager sa richesse comme peuple, pour que les jeunes apprennent à connaître leur histoire malheureusement trop oubliée".

Une des organisatrice des Fêtes amérindiennes, Mlle Colette Robertson estime qu'elles peuvent revaloriser la culture montagnaise. Dans cette optique, du partage, il devrait y avoir beaucoup de Montagnais des autres régions du Québec. On compte aussi beaucoup sur la présence de l'homme blanc qui peut dans le cadre d'un tel rassemblement comprendre davantage l'Amérindien.

Dans le passé, il y avait bien une petite fête locale, un pow wow dans la langue montagnaise, mais le Makushan s'ouvre aux autres comme au temps des grandes splendeurs de cette nation.

Donc, toute une série d'activités propres à l'identité montagnaise.

Hier, le conseil ainsi que les candidates au titre de princesse ont fait leur arrivée à la promenade. Après les discours d'usage, la levée du drapeau, la présentation des candidates, il y eut un spectacle, le temps de se préparer à l'élection de la princesse.

Aujourd'hui, c'est la journée réservée aux jeunes avec toute une kyrielle d'activités. En après-midi, débute les compétitions de tir à la carabine 22 et au pigeon d'argile. A 19h00, un jogging participation et grande soirée de danse dans la rue pour terminer.

La journée de samedi est bien remplie: régates, invitation régionale, course de canot sans aviron pour hommes et femmes, souque à la corde pour les deux sexes, course de canot mixte, course de canot longue distance, concours de Bannik, piquenique, spectacle en soirée de la troupe de danse "Chief Bright Canoe de Caughnawaga" pour finir par un grand feu de camp avec animation.

Dernière journée, fin des régates, grande messe indienne. En après-midi, diverses compétitions: course de vitesse avec poids sur le dos, 100 livres pour les femmes et 200 pour les hommes. Compétition d'endurance avec un poids sur le dos de 200 livres pour les femmes et 300 pour ces messieurs. Il y a la charge lourde où le compétiteur doit porter un poids de 600 livres et plus.

Grand souper indien: Makushan

En soirée, spectacles, remises des médailles aux vainqueurs des diverses compétitions auxquelles auront participé les jeunes. Pour les adultes, il y aura remise de trophées.

Cérémonie de clôture des Fêtes, et grande danse dans la rue au son d'un orchestre.

Et vive les Fêtes amérindiennes. Organisées par un groupe de Montagnais en collaboration avec le conseil de bande et les autres entités du milieu, les Fêtes amérindiennes profitent de la connaissance des plus âgés, dépositaires vivants des grandes traditions montagnaises, a précisé Danielle Paul, responsable de la coordination.

DIRECTEMENT DU PROPRIETAIRE

VILLE DE LA BAIE: 1082, St-Pascal, 4 logements, revenus $962.00 par mois. Prix: $70,000.00.

VILLE DE LA BAIE: 225, des Tournesols, 4 logements, revenus $1,050.00. Prix: $80,000.00.

POUR INFORMATIONS:
Ghislain Harvey
Bur.: 544-3393 ou rés.: 544-2595

Consolidated Bathurst

Timide progression dans la négociation en cours

CHICOUTIMI (AB) — Sans qu'on les qualifie d'infructueuses, les négociations qui se sont déroulées hier entre les dirigeants de la papeterie Consolidated Bathurst de La Baie et ceux du syndicat CSN n'ont pas apporté de résultats concrets.

De source syndicale, on signalait que la compagnie n'a pas déposé les offres monétaires, contrairement à ce qu'elle avait affirmé la veille aux représentants syndicaux.

C'est donc aujourd'hui que l'entreprise devrait faire connaître ses intentions.

Hier, après de multiples échanges, la compagnie aurait demandé aux négociateurs syndicaux de déposer une autre proposition salariale, ce qui a été refusé. Le président du syndicat, M. Gérard-Raymond Morin signalait qu'il n'appartient pas au syndicat de présenter une nouvelle demande puisque la compagnie n'a pas encore répondu à celle présentée par le syndicat dans les jours précédant le déclenchement de la grève.

Interrogé sur la possibilité que la compagnie attende de voir un règlement intervenir entre le Syndicat canadien des travailleurs du papier (SCTP) et Abitibi-Price avant de dévoiler ses cartes, M. Morin a dit ignorer si cette hypothèse puisse s'avérer exacte. On sait que le SCTP représente 30,000 travailleurs du papier dans l'Est du Canada. Ce syndicat a choisi la compagnie Abitibi-Price pour négocier le contrat type dans l'industrie du papier qui s'appliquera sans doute presqu'intégralement dans les autres entreprises papetières où le SCTP est présent.

Toutefois, M. Morin a signalé qu'un avertissement sérieux a été adressé à la Consolidated Bathurst voulant qu'un éventuel règlement entre le SCTP et Abitibi-Price ne signifie pas pour autant un règlement avec la CSN.

Abitibi-Price

Découverte d'un bâton de dynamite dans l'usine

CHICOUTIMI (AB) — Les dirigeants de la papeterie Abitibi-Price d'Alma ont dû faire appel à l'assistance de la Sûreté du Québec et de la Sûreté municipale de l'endroit dans la nuit de mercredi à jeudi, après qu'on ait découvert la présence d'un bâton du dynamite dans l'usine.

La compagnie a émis un communiqué de presse hier pour annoncer l'événement. On précise que le bâton de dynamite a été découvert après qu'un individu ait logé un appel téléphonique au bureau des patrouilleurs de l'usine.

"Ceux-ci se sont rendus immédiatement à l'endroit indiqué soit dans la salle de préparation de bois pour retrouver l'engin explosif rattaché à un fil de quelques 400 pieds conduisant à la clôture métallique qui encercle la propriété de la compagnie. On a réalisé alors que la clôture avait été sectionné en triangle à un endroit", signale le communiqué.

Il est toujours possible de penser que cet acte ne visait pas à détruire les installations de la compagnie mais plutôt à alerter et inquiéter la direction. En effet, selon les indications fournies hier par la SQ, aucune source d'alimentation ne reliait le fil au bâton de dynamite rendant l'engin inefficace. Son explosion aurait par ailleurs provoqué des dommages minimes, a-t-on précisé.

Quoiqu'il en soit, le technicien en explosif de la SQ a dû procéder avec toute la prudence requise en de telles circonstances puisque c'est une fois la bombe désamorcée que l'on a constaté que l'engin ne pouvait exploser.

La SQ et la Sûreté municipale d'Alma enquêtent actuellement sur cette affaire et l'on refuse pour l'instant de confirmer si l'on relie l'auteur du larcin à la grève. On sait que les travailleurs de cette usine sont en grève pour une troisième semaine.

Décision finale à venir

Achat par la CSS de la Laiterie Lamontagne

CHICOUTIMI (CF) — Une entente en vue de la vente de la Laiterie Lamontagne, dont il paraît encore difficile de préciser la nature, est intervenue entre les propriétaires de l'entreprise et les dirigeants de la Chaîne coopérative du Saguenay.

Un membre de la direction de la CCS a confirmé cette information en indiquant que l'entente n'avait rien de final et pourrait être annulée en septembre

De fait, il appert que les parties en seraient venues à un accord sur les conditions de changement de mains de l'entreprise jonquiéroise. Le protocole prévoit que la CCS devra prendre une décision finale sur cette transaction le 20 septembre

En attendant cette date, les dirigeants de la Chaîne coopérative du Saguenay s'occupent de trouver le financement nécessaire.

Le montant de l'éventuelle transaction n'a bien sûr pas été révélé. Les parties avaient même pris entente pour ne rien dévoiler publiquement avant le mois de septembre.

La valeur de la Laiterie Lamontagne a néanmoins certes augmenté l'an dernier, après l'ajout de quelque $700,000 en immobilisations. Le ministère de l'Expansion économique régionale y a contribué pour une somme supérieure à $120,000, aidant ainsi potentiellement à la création d'une douzaine de nouveaux emplois.

L'entreprise donne déjà du travail à une centaine de personnes.

L'achat, par la CCS, de la Laiterie Lamontagne, signifierait un accroissement très substantiel du poids du secteur de la coopération dans le domaine du traitement et de la distribution du lait de consommation.

La Chaîne coopérative a déjà acquis la Laiterie Chicoutimi et la Laiterie coopérative d'Alma. L'ajout, à ses actif, de la Laiterie Lamontagne élargirait son marché à tout le Haut-Saguenay.

Par ailleurs, dans les secteurs Lac-Saint-Jean-Ouest et Chibougamau, l'Association coopérative laitière contrôle tout le marché de la distribution et du traitement du lait de consommation. Elle possède les laiteries Dolbeau, Roberval-Saint-Félicien, et Chibougamau.

Lutte à la pollution

Les investissements: un besoin pressant

ALMA (BM) — Les municipalités de Roberval, Saint-Félicien, Larouche, Métabetchouan et Desbiens sauront bientôt si le gouvernement québécois est prêt à investir pour les doter d'équipements anti-pollution.

Profitant d'une brève visite à Alma, hier après-midi dans le cadre des activités d'Intervention 58, le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, a indiqué que dès la semaine prochaine, il soumettra au conseil du trésor une liste de projets provenant d'un groupe de municipalités dont cinq sont de la région, au sujet d'équipements anti-pollution.

A son arrivée, à Alma, le ministre était attendu par une délégation de Roberval venue lui remettre une requête signée par 4,000 citoyens et une trentaine d'organismes et demandant qu'on fournisse les fonds afin de construire une usine d'épuration des eaux usées à Roberval.

Un conseiller municipal, M. Guy Laroche, ainsi que le président et la secrétaire de la Chambre de commerce, M. Gérard Lapointe et Mme Johanne Perron-Savard, ont remis au ministre la liste des signataires.

En la recevant, M. Léger a déclaré en parlant de ce projet de construction d'une usine d'épuration au coût d'environ $6 millions: "Je ne dis pas que ce sera oui, mais c'est juste le bon temps pour présenter votre requête."

D'autre part, au sujet du projet d'harnachement de la rivière Ashuapmouchouan, le ministre a révélé qu'il avait fait parvenir, mercredi dernier, une lettre aux autorités d'Hydro-Québec leur demandant de lui fournir des études d'impact.

BUTIN — Une partie du butin, ainsi que des outils, ont été saisis et transportés dans les locaux de la Sûreté municipale de Jonquière.

Fils téléphoniques arrachés

La police met un frein aux activités de six individus

par Mario Roy

JONQUIERE — Les policiers ont mis la main, hier, sur un groupe d'individus qui, munis de tout le matériel nécessaire, subtilisaient les fils de Bell Canada en les arrachant carrément des poteaux de téléphone!

Le système fonctionnait d'ailleurs rondement: depuis le 28 juin, on estime qu'ils ont ainsi arraché deux kilomètres de fil, évalué à plus de $18,000... "Sans compter les poteaux cassés et autres dommages", ajoute Paul Dubreuil, enquêteur chez Bell Canada, qui a conduit l'affaire en compagnie des détectives Jean Arseneault, Gérard Bergeron, Adélard Guay et Jean-Pierre Régis, de la Sûreté municipale de Jonquière, de la Sûreté du Québec et de l'Alcan.

Ces fils de cuivre, ainsi que de coûteuses pièces de plomb, ont été volés le long de la route conduisant à l'ancien village de Saint-Jean-Vianney. Certains de ces circuits étaient d'ailleurs en fonction, et raccordaient au réseau un barrage de la compagnie Price, conséquemment privé de service.

Six individus, de Jonquière, Chicoutimi, Shipshaw et Saint-Ambroise, ont été appréhendés; certains d'entre eux sont des récidivistes. Ils possédaient tout le matériel voulu pour l'escalade et le transport.

Les policiers ont par ailleurs mis la mais sur une partie du butin volé, dans une cour de métaux usagés de Jonquière; mais ont estime que la majeure partie du cuivre a déjà été expédié à Montréal.

Intervention 58

Le ministre Léger met le feu à "l'incorrigible pollueur"

par Benoit Munger

ALMA — Lentement, prudemment, le ministre, muni d'une longue torche, a grimpé à l'échelle branlante pour mettre le feu à la statue de bois dressée en plein centre de la fontaine pour symboliser ce pollueur incorrigible qu'est l'homme.

"La pollution est tombée à terre; le feu a fait le reste", s'est écrié peu après en riant, le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, venu spécialement à Alma pour participer à cette cérémonie symbolique toute spéciale qui marquait la deuxième journée de l'Intervention 58, hier en fin d'après-midi devant une foule de curieux et en présence du député Jacques Brassard ainsi que de cinq des huit membres du conseil municipal d'Alma.

Sa mission accomplie, le ministre a ensuite reçu des mains du sculpteur Jocelyn Maltais un scapulaire à l'effigie de cette intervention environnementale. Le député Brassard, le maire suppléant, Nicol Tremblay, l'ex-secrétaire du Conseil économique, Paul Tremblay, ainsi que l'organisateur du Symposium international de sculpture environnementale, Denis Tremblay, ont également eu droit à cet objet témoin d'Intervention 58.

Prenant la parole au cours d'une réception tenue à l'hôtel de ville, le ministre Léger s'est dit impressionné par cet événement pour lequel son ministère a versé une subvention de $3,500: "Ici, c'est une place d'action et d'avant-garde où on ne s'attarde pas aux problèmes... Pendant que dans d'autres régions, on discutent de choses à faire, ici vous les faites." M. Léger, que le député Jacques Brassard a comparé à Don Quichotte de la Manche attaquant avec beaucoup d'efficacité le pollueur, a souligné le rôle que joue un tel événement pour sensibiliser les gens à la cause de l'environnement.

Rien à voir avec la SQ

CHICOUTIMI (DT)— La Sûreté du Québec n'a absolument rien à voir dans le conflit chez les gardiens de prison qui ont paralysé temporairement cette semaine les opérations des centres de détention de la région.

Dans la légence de la photo illustrant hier la nouvelle sur le débrayage des agents de la paix, on mentionnait que les cadres et des agents de la SQ ont dû substituer aux absents".

Il aurait fallu mentionner plutôt que ce sont les membres du personnel-cadre des centres de détention qui ont assuré, seuls, le maintien des services essentiels, alors qu'une quarantaine de gardiens de prison se déclaraient "malades".

D'autre part, la photo illustrant l'article a été croquée lors de la prise d'otages récemment au Centre de détention de Chicoutimi et ne peut être reliée en aucun temps au conflit des agents de la paix.

BERGERON, CAIN, LAMARRE, CASGRAIN, WELLS ET LACHANCE
AVOCATS

Pierre Bergeron, C.R.
François Lamarre, LL.L.
Guy Wells, LL.L.
Claude Gauthier, LL.L.
François-G. Tremblay, B.C.L.
André Tremblay, LL.B.
Michael Cain, C.R.
Paul Casgrain, LL.L.
Carl Lachance, LL.L.
Pierre Simard, LL.L.
Réjean Beaudoin, B. Adm., LL.B.
Rita-V. Allaire, LL.B.

110, RUE RACINE EST, SUITE 115
CHICOUTIMI, QUE.
TEL.: 549-6296

POTVIN TREMBLAY MEUBLES
CHICOUTIMI
SUPER PRIX
LIQUIDATION
DE TOUS NOS
MEUBLES D'ETE
CANADIENS ET IMPORTES
le design à la portée de tout le monde!

commentaire

Trudeau et son équipe ne seront pas toujours là

"Et qui défendra le Canada?" avait interrogé le premier ministre Pierre Elliott Trudeau, lors de la dernière campagne électorale en accusant son adversaire conservateur de vouloir égrener le pays dans les égoïsmes régionaux.

bertrand tremblay

Poser la question, c'était évidemment y répondre. Car depuis son entrée dans la vie politique et notamment au cours de ses 12 ans comme premier ministre, il s'est fait le protagoniste d'un Canada unifié, fort économiquement, avec comme langues officielles, celles des deux peuples fondateurs.

Son prédécesseur, Lester-B. Pearson, avait enfin remplacé l'Union Jack par l'unifolié. Monsieur Trudeau vient d'offrir le cadeau du O Canada comme hymne national et il est bien déterminé à envelopper cet ensemble si hétérogène d'une nouvelle constitution.

Il est convaincu que la victoire sans équivoque du camp du "non" au référendum décrété par le gouvernement du Parti Québécois est l'expression d'un rejet définitif de l'aspiration d'indépendance par la population du Québec.

Ainsi, dans sa lettre ouverte reproduite hier dans LE QUOTIDIEN, le premier ministre reproche même aux Québécois qui prônent énergiquement la thèse des deux nations, de "refuser l'usage du mot nation et du mot peuple pour parler de l'ensemble des canadiens" et de ne pas vouloir "admettre la volonté majoritaire de continuer à vivre au sein du Canada, de renouveler la fédération canadienne et de partager leur destin avec l'ensemble des Canadiens".

Les Québécois, c'est évident, ont toujours été opposés à la solution de l'indépendance, même lorsqu'elle est emballée dans la formule de la souveraineté-association.

Mais le Québec, demeure la seule terre où la flamme du premier peuple fondateur puisse, sous péril, continuer d'éclairer, sa culture, sa langue, ses traditions, bref son identité. Il lui faut donc, les ressources d'un Etat-nation.

Même si les droits linguistiques sont enchâssés dans la future constitution, leur protection sera fragile sans la paternité d'une communauté regroupée dans un territoire bien défini et encadrée par un Etat dynamique.

L'effondrement du français au Manitoba, la lutte courageuse des Acadiens, et l'échec du bilinguisme dans l'Ouest vous le prouvent. Pour en arriver à un résulat satisfaisant, il faudrait que l'éducation devienne une compétence fédérale, dans les provinces anglophones. Ce qui est évidemment tout à fait impossible.

Monsieur Trudeau constate qu'il n'y a pas un, mais des Canada anglais et que les "conquérants anglo-saxons, comme on se plaît à les imaginer au Québec, sont devenus minoritaires depuis un bon moment dans l'ensemble du pays..."

Mais même si, hors du Québec, le Canada n'est plus "une vaste terre anglo-saxonne", elle demeure, hors du Québec et dans l'Ouest de Montréal, très hostile à tous les éléments de l'identité québécoise, notamment la langue.

C'est pourquoi tant de Québécois sont méfiants devant les manoeuvres de révision constitutionnelle. Dans l'ensemble canadien, les Québécois sont de plus en plus minoritaires. L'Ouest compte maintenant 77 sièges,contre 75 pour le Québec. Et, au recensement de l'an prochain, son avance augmentera considérablement.

Pierre Elliott Trudeau et son équipe du "french power" seront remplacés éventuellement par un groupe d'anglophones unilingues qui ne comprendront sans doute pas aussi bien notre "différence".

Voilà pourquoi, à l'intérieur de notre pays, le Canada, il faut renforcer les pouvoirs de notre communauté distincte, le Québec.

opinion des autres

L'ancien combattant

Il était déjà difficile de comprendre pourquoi M. Gilles Lamontagne, député de fraîche date et d'apprentissage laborieux, était entré au cabinet fédéral. Il sera désormais encore plus difficile de comprendre pourquoi il y reste.

Nul besoin d'être grand expert militaire pour saisir que le ministre de la Défense, en prêchant pour l'accélération de la découverte et de la mise au point de nouvelles armes nucléaires, dimanche dernier devant les caméras de CTV, était plus proche de ses instincts de vétéran que de la politique officielle du gouvernement auquel il appartient. Il n'aura ni aggravé la maladie de M. Brejnev, ni rassuré les faucons de l'OTAN qui tiennent M. Trudeau pour le plus dangereux pacifiste de l'Alliance. Mais même si le premier ministre tente de minimiser l'affaire en jurant que M. Lamontagne ne parlait pas au nom du Canada — curieuse conception de la qualité ministérielle — elle demeure inquiétante. Car ou M. Lamontagne n'a pas fait un minimum de classe et de lectures dirigées au moment de prendre son poste, ou il est en désaccord avec le premier ministre et il improvise à sa guise. Sa fonction est de toute façon trop importnate pour qu'il s'en tire sans de plus amples explications.

Car il ne fait nul doute que M. Lamontagne a contredit la politique canadienne, au moins sur deux points. Il a d'une part justifié la course aux armements nucléaires, et d'autre part approuvé la récente mise au point et expérimentation, par la France, de la bombe à neutrons. "Je pense, a-t-il dit, que nous devons nous montrer un peu plus astucieux en édifiant des moyens de dissuation et pour le moment nos chars d'assaut, nous avions, notre marine ne sont pas dissuasifs. Je pense que pour réussir la dissuasion, maintenant, il faut essayer de trouver de nouvelles armes, comme les armes nucléaires. Vous venez de parler de la bombe française. Je sais que plusieurs ne seront pas d'accord avec moi mais voilà le seul moyen de dissuasion dont nous disposons actuellement(...)."

Ainsi donc, le ministre canadien de la Défense approuve la production de la bombe à neutrons, alors qu'il y a deux ans, solennellement à l'ONU, M. Trudeau lui-même félicitait M. Carter pour la "clairvoyance" dont il avait fait preuve en renonçant à cette production; et alors que le premier ministre a soigneusement évité, par embarras ou par prudence, de commenter la décision de la France de se doter de cette arme, voilà que M. Lamontagne l'approuve avec enthousiasme.

Au plan, plus fondamental encore, de la course aux armements, il est évident que M. Lamontagne n'a même pas lu le discours de M. Trudeau à la session spéciale de l'ONU sur le désarmement, où le premier ministre avait condamné à leur source, dans les laboratoires des grandes puissances, la mise au point d'armements toujours nouveaux.

Peu importent les arguments de M. Lamontagne à l'appui de sa thèse, son inquiétude devant la puissance et l'agressivité de l'URSS. S'il veut revoir la politique canadienne en matière de défense et d'armements, il doit s'y attaquer autrement qu'en laissant son esprit batifoler devant la première caméra à sa portée.

Nous n'en sommes pas là, ni même au début d'un débat sérieux. Mais il est utile de rappeler au gouvernement libéral, dont les membres se sont gaussés et fort scandalisés des gaffes du gouvernement conservateur en matière de politique étrangère, qu'ils auront eux-mêmes de la difficulté à garder l'admiration des capitales, à ce rythme. Les prétentieuses considérations de l'ex-maire de Québec sur l'équilibre de la terreur universelle et la façon de faire reculer les Soviets le disputent aisément aux solutions de M. Clark à la crise du Moyen-Orient, et aux prophéties de Mme MacDonald quant à la prochaine guerre mondiale. Le ridicule n'a certainement pas de parti.

Lise BISSONNETTE,
"Le Devoir".

Ottawa doit maintenir l'indexation

La proposition du gouvernement visant à mettre fin à l'indexation de l'impôt sur le revenu semble avoir l'élan d'un ballon chargé de plomb. Il a tellement de trous qu'on peut se demander pourquoi le gouvernement a même songé à la lancer.

Le but de l'indexation de l'impôt, c'est uniquement d'imposer au gouvernement une certaine discipline et responsabilité en matière fiscale, afin d'éviter aux contribuables canadiens d'avoir à payer des impôts plus élevés uniquement parce que l'inflation a fait monter leurs salaires sans augmenter leur revenu réel, et afin aussi d'empêcher le gouvernement fédéral de profiter de l'inflation qu'il a contribué à créer.

Il ne fait aucun doute que le gouvernement fédéral a besoin de plus d'argent: il dépense au-delà des moyens du contribuable depuis environ 12 ans, pour édifier à crédit la "société juste". ...

Mais le fait d'éliminer l'indexation des impôts ne constitue pas pour le gouvernement une méthode honorable ni équitable de recueillir les fonds dont il a besoin. Cela ne suffirait même pas à entamer pour la peine le déficit annuel. L'élimination de l'indexation assurerait au gouvernement un revenu supplémentaire d'environ $1.4 milliard, alors que le déficit prévu pour l'année prochaine est de $14 milliards. ...

La fin de l'indexation aurait pour résultat de faire accéder les Canadiens à revenus modiques à des tranches de revenus plus élevés, sapant par la même occasion le principe de taxation progressive, tandis que le gouvernement fédéral s'en tirerait sans avoir à prendre de responsabilité directe. ...

"The Ottawa Citizen".

parole aux lecteurs

L'escadade des demandes

Sur Le Quotidien du 8 juillet dernier, apparaissait une recommandation du CASF (conseil des affaires sociales et de la famille) demandant la création d'un poste d'ombudsman pour la protection du malade pour chaque établissement ou groupe d'établissements.

L'Ombudsmanie, comme on le sait, est une institution suédoise, destinée à suppléer aux carences ministérielles, de la députation, des technocratie, techniciens, du contingent des hauts fonctionnaires et de la masse du moyen et du bas fonctionnarisme; c'est en somme une institution qui souligne d'une façon permanente et officielle, l'insuffisance de nos ministres, de nos députés, de nos fonctionnaires, même s'ils sont légions et s'ils coûtent annuellement plusieurs centaines de millions aux contribuables québécois.

La CASF insiste sur la recherche des maladies chroniques disant: "Les connaissances dans ce domaine, tout comme dans celui de la gérontologie ou de la gériatrie, accusent, au Québec, un retard sérieux." Quand on sait que nous avons un ministère de la Santé et du Bien-être social avec une pléiade de sous-ministres ordinaires, de sous-minisres-adjoints, suppléants, avec divisions entières de chefs de service, avec sous-chefs, apprentis-chefs, assistants-chefs, trônant sur plusieurs milliers de fonctionnaires, cela rien qu'au Québec, plus tout un organisme de direction, d'organisation, de répartition des tâches et du personnel, pour chaque hôpital, asile, clinique, service hospitalier dans la province, avec un personnel légion, employés aux quarts, couvrant 24 heures par jour, 7 jours par semaine et 365 jours par année, je me demande ce que viendrait faire les complications d'un service d'ombudsman dans chacun de ces établissements.

Tous ces organismes coûtent une fortune aux contribuables québécois et l'on demande encore et sans cesse de nouveaux députés, de nouveaux ministres, de nouveaux fonctionnaires, l'ouverture de nouvelles sections d'étude, d'expérience, d'apprentissage et par-dessus cette masse hétéroclite destinée à nous tenir en santé, on parle d'établir une coupole, un autre service dispendieux, sans pouvoir ni autorité: L'OMBUDSMAN...

Avant de nous payer le luxe de nouveaux rouages ou d'une cinquième roue, si l'on regardait un peu, ce qui ralenti, bloque la lutte contre maladie et maux à tous les paliers de l'écrasante machine gouvernementale et sociale: la subtilisation continue, incessante des pouvoirs et de l'autorité ministériels par des chefs syndicaux avec comme objectifs: remplacer le travail par des grèves, l'efficience par l'ancienneté et la protection, l'émulation par la sécurité, même dans le fainéantisme.

La question posée par le biais de l'Ombudsman est grave: Notre système démocratique est-il usé ou malade au point qu'il faudra le remplacer par le systicalisme ou la dictature.

W.-G. Girard,
avocat,
Roberval.
Le 12 juillet

La fête des Kérouac

Les fêtes commémoratives du 250e anniversaire de l'arrivée en Nouvelle-France de Maurice-Louis LeBrice de Keroack auront lieu à l'Islet-sur-mer les 16 et 17 août prochain.

Le programme des fêtes comprend un ensemble d'activités variées: cocktail d'ouverture, épluchette de blé d'Inde, soirée folklorique, messe à l'ancienne, banquet sous la tente, spectacle folklorique breton, exposition généalogique, lancement d'une monographie, visites locales, etc., etc.

Près de 1,400 familles sont présentement recensées et ont reçu une invitation pour participer à ces fêtes qui se dérouleront dans le décor typique d'un village du Bas-du-fleuve.

L'ancêtre qui venait de BERIEL (Bretagne) se fixa à Kamouraska et eut 3 enfants, dont deux ont fait souche.

Aujourd'hui, les descendants se retrouvent surtout au Québec, dans les Cantons de l'Est, dans le bas du fleuve et maintenant à Montréal.

Un comité central et cinq comités régionaux préparent depuis au moins deux ans cette fête.

Maurice Kirouac,
151, St-Joseph,
Métabetchouan,
Lac-St-Jean.

savoir dire

Entracte et entraide

Je vois parfois le mot ENTRACTE écrit avec une apostrophe: entr'acte. Ce n'est pas, à proprement parler une faute, puisque ce mot a déjà été écrit de cette façon. Mais, depuis 1932, le mot ne prend plus d'apostrophe.

Le mot ENTRAIDE ne prend pas l'apostrophe non plus. Ni ENTROUVRIR.

Cependant certains mots, parce qu'ils sont peu usités, s'écrivent encore à l'ancienne mode: ENTR'APERCEVOIR, S'ENTR'EGORGER, S'ENTR'AIMER.

On trouve, chez les meilleurs auteurs, les deux façons. Donc, ce n'est pas une faute. Toutefois, il faut connaître l'usage moderne. Toute langue évolue, et dans son vocabulaire et dans sa syntaxe.

Louis-Paul Béguin,
Office de la langue française.

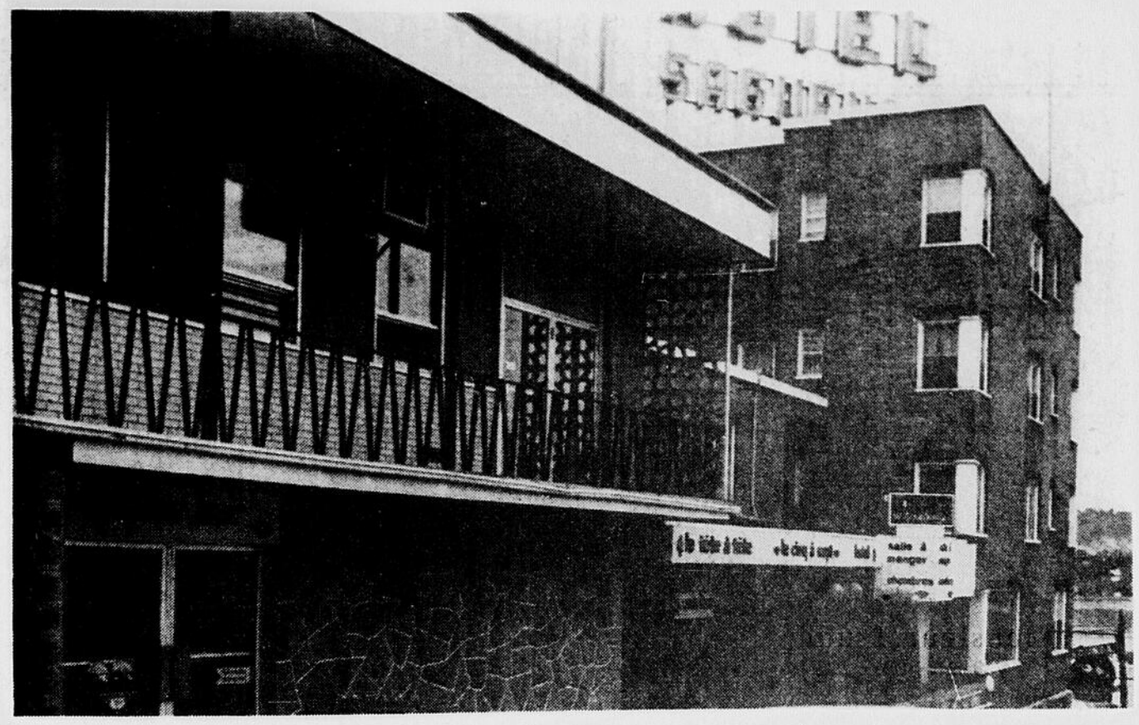

EN FAILLITE — L'hôtel Saguenay de Chicoutimi, vient de faire une faillite de $900.000.
(Photo Yves Villeneuve)

Activités réduites

L'hôtel Saguenay est en faillite

CHICOUTIMI (CF) — L'un des plus vieux établissements hôteliers de Chicoutimi, l'hôtel Saguenay, est en faillite. Le propriétaire de l'entreprise a déposé l'avis de faillite mercredi.

La dette de l'hôtel dépasse légèrement les $900,000, tandis que l'actif s'établit à $547,600.

La Caisse d'entraide économique de Chicoutimi se trouve au nombre des plus importants créanciers.

L'établissement avait à peu près cessé toute activité depuis plusieurs jours.

Eau à faire bouillir

QUEBEC CP) — La population de la municipalité de Chambord, alimentée par le réseau d'aqueduc du Syndicat coop d'aqueduc des sables, est invitée à faire bouillir son eau au moins 20 minutes avant de la consommer.

C'est ce qui ressort d'un avis envoyé par la direction du contrôle du ministère de l'Environnement aux autorités du Syndicat coop d'aqueduc des sables.

Des analyses bactériologiques de l'eau distribuée par ce réseau d'aqueduc indiquent la présence de bactéries coliformes, ce qui signifie une contamination de l'eau.

Dès que la situation sera redevenue normale, le ministère de l'Environnement lèvera cette mesure sanitaire.

LOUIS-HEMON A L'HONNEUR — Du 13 au 17 août Louis-Hémon sera à l'honneur. Des manifestations sont prévus dans le cadre de son centième anniversaire de naissance. Le coordonnateur du comité des fêtes Gilbert Lévesque a dévoilé les grandes lignes de la manifestations. Il est accompagné de Guy Grenier.
(Photo Yves Villeneuve)

Modification éventuelle du système de livraison des messageries du CN

CHICOUTIMI (GL) — Des pertes estimées à $54 millions au cours des dernières années forceraient les messageries du Canadian National à modifier leur système de livraison. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean serait fortement touchée et différents contrats de service seraient considérablement modifiés d'ici peu.

Selon ce qu'il a été possible d'apprendre, il en coûterait plus cher aux clients des messageries du CN pour la livraison de leurs colis sans quoi ils devront en défrayer le coût.

Si les opérations de messageries sont concentrées à Jonquière depuis 1964, il n'en est pas de même du transport. Différents contractants assument la livraison des colis à travers le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

La nouvelle directive émanant de la société d'Etat consisterait à faire "payer le véritable prix de livraison à un client au Saguenay-Lac-Saint-Jean". Ainsi, un clien d'Alma, de Roberval, de Ville de La Baie devra payer plus du double pour recevoir sa marchandise des contractants des messageries du CN.

Hier, il a été impossible de faire confirmer cette nouvelle. A divers palliers on ne voulait tout simplement pas parler. En dernière analyse, on a appris que le président des messageries du CN était en dehors de la ville et qu'il sera de retour lundi seulement.

Cette rumeur concernant la modification du système des messageries laisse perplexe. Sèlon certains observateurs, il appert que c'est tout le tansport ferroviaire dans la région qui est remis en cause.

Centenaire Louis-Hémon

Fête à célébrer de façon particulière

CHICOUTIMI (GL) — Comme on le sait, le centenaire de la naissance de Louis-Hémon sera célébré de façon particulière à Péribonka du 13 au 17 août. Le président d'honneur de la manifestation est le premier ministre René Lévesque et probablement qu'il sera présent lors de l'inauguration des festivités le 13 août.

Celui qui, aux yeux de la population du coin "n'était qu'un Français de plus, tentant de vivre au pays, sans trop savoir comment ça pourrait tourner", sera l'objet d'une fête populaire.

On a même appris lors de la conférence d'information d'hier, que Luc Plamondon le grand manitou de Starmania réalisera un opéra rock avec le roman de Maria-Chapdelaine. Où? Quand? Comment? Des détails seront fournis un peu plus tard.

Par ailleurs, la fille de Louis-Hémon, Lydia Louis-Hémon sera de la fête au mois d'août. Elle arrivera dans la région le 3 août pour repartir le 3 septembre. Elle a 71 ans.

Evidemment, plusieurs manifestations sont au programme des festivités. La plupart se dérouleront sur le site de la Place Maria-Chapdelaine à Péribonka petit village du Lac-Saint-Jean qui compte 612 habitants.

On parlait hier lors de la conférence d'information du roman de Louis-Hémon qui a été édité dans 18 langues. On parlait même d'un film et avec pas n'importe qui dans le décor, la toute puissante Metro Goldwyn Mayer. Non, c'est du passé mais des producteurs québécois ont l'intention de réaliser quelque chose avec Maria-Chapdelaine. C'est à suivre...

Dans la région

Les camionneurs apprêtent les "spécialités" de leur manif

par Andrée Brassard

CHICOUTIMI — C'est sans doute la semaine prochaine que les citoyens de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean goûteront à la cuisine qu'offre actuellement les camionneurs artisans du Québec dans certaines régions de la province, une cuisine qui risque d'en incommoder plusieurs.

Le porte-parole régional de l'Association nationale des camionneurs artisans, M. Michel Duchesne, a en effet précisé hier, au cours d'une conversation téléphonique, que des manifestations semblables à celles survenues cette semaine à Québec devraient se concrétiser dans la région d'ici peu, probablement la semaine prochaine.

Ces manifestations s'apparenteront à celles vécues ailleurs au Québec. Par exemple, dans la Vieille Capitale, des centaines de camionneurs ont perturbé la circulation routière en stationnant leur véhicule sur les principales artères de la ville ou en circulant à vitesse plus que restreinte.

Cette pratique, tout aussi originale qu'embêtante vise d'abord à sensibiliser le public et à protester contre la politique gouvernementale d'octroi de contrats dans le camionnage en vrac.

Plusieurs problèmes lèsent les camionneurs artisans, a précisé M. Duchesne, dont le transport illégal, la location déguisée de camions et la définition des secteurs de travail, ce qui nuit considérablement au travail des camionneurs artisans.

Ces manifestations surviennent quelques semaines seulement avant la tenue de la Commission parlementaire des transports.

L'Association nationale des camionneurs artisans regroupe 4,000 membres au Québec dont 350 dans la région.

Sur les dernières offres

Entente de principe chez Niobec

SAINT-HONORE (GL) — Une entente de principe est intervenue hier entre les dirigeants de la mine Niobec de Saint-Honoré et les négociateurs syndicaux de ses 125 employés. Le tout sera soumis en assemblée générale aujourd'hui et l'exécutif recommandera l'acceptation des dernières offres.

Le président du syndicat, André Dion a révélé que la partie partronale a fait une offre ultime mercredi et le tout était à la satisfaction des agents syndicaux.

D'ailleurs, ces derniers avaient un mandat de grève à déclencher au moment jugé opportun.

C'est le 11 juillet que l'assemblée générale avait dévolu ce mandat à leur équipe de négociation.

Les priorités des travailleurs de Niobec à Saint-Honoré touchaient les salaires, l'indexation et les vacances particulièrement. Evidemment, André Dion n'a pas voulu fournir de détails sur l'entente de principe qui sera soumise aux membres en fin de journée. Ces syndiqués sont affiliés à la FTQ.

1880 Esso 1980

AUX ECONOMES!

Esso

Pour la période des vacances, les libres-services et détaillants ESSO participants vous offrent, en exclusivité, et ce, du 11 juillet au 5 août 1980:

LA SOUCOUPE VOLANTE "ESSO"
EN SPECIAL A
99¢ (ou moins)
plus taxe

LA VISIERE EN PLASTIQUE "ESSO"
EN SPECIAL A
$1.89 (ou moins)
plus taxe

LISTE DES LIBRES-SERVICES ET DETAILLANTS ESSO PARTICIPANTS:

LEON LABRECQUE ESSO 1480, boul. Talbot Chicoutimi, Qué. (Service 24 heures)	Esso	JEAN-MARIE DESBIENS ESSO Provisoir Esso Coin Nelson et Saint-Dominique Jonquière (Service 24 heures)
ROMA BANVILLE ESSO Mail 170, Centre d'achats Arvida, Jonquière (Service 24 heures)	DENIS ESSO 1421, Mgr-Racine Chicoutimi, Qué.	PLACE D'ARMES ESSO Coin Dubé et Bégin Chicoutimi
MARCEL GRAVEL ESSO Provisoir Esso 404, du Pont, Alma, Qué. (Service 24 heures)	YVON-MARIE BERGERON ESSO 300, boul. Harvey Jonquière, Qué.	CLAUDE GAGNON ESSO 100, boul. Larnarche Chicoutimi, Qué.

fourre-tout

marcel rivard

Grande vitesse sur roulettes

C'est tout juste si ça me tente d'en parler... Parce que, des fois, lorsqu'on parle de quelque chose, ça donne des idées.

C'est comme si, de ce temps-ci, je vous parlais de suicides: il y a des candidats au suicide qui auraient envie de mettre à exécution leur sombre dessein, tout simplement parce qu'il ne cesse de nous mouiller dessus.

C'est comme si je rappelais qu'il est illégal de déclencher un système d'alarme aux incendies: il y a des gamins qui en déclencheraient partout dans la ville.

C'est un peu comme si, en plein hiver, je signalais les dangers de faire du "ski-bottines": il y a encore des enfants qui auraient envie de s'agripper au pare-choc arrière des automobiles pour se laisser glisser sur la glace jusqu'à la prochaine "plaque" d'asphalte et, par conséquent, jusqu'à la prochaine "débarque".

Mais ça me tente trop et je vous en glisse un mot: il y a un Italien de 25 ans du nom de Gianni Marcolla qui, mardi, tiré qu'il était par une automobile et chaussé de patins à roulettes, a atteint la vertigineuse vitesse de 141 kilomètres à l'heure, ce qui fait exactement 87.62 milles à l'heure.

Mais de grâce, les flos, ne vous essayez pas à ce petit jeu-là! Vous risquerez de vous péter la gueule...

Les congrès s'en viennent

Comme à chaque année, l'automne est au Saguenay l'occasion pour plusieurs organismes québécois d'y tenir leurs assises générales annuelles. Et, les touristes affluent donc en grand nombre dans les installations hôtelières de la place.

Ce sera en tous les cas pour l'Association des agents de voyages du Québec qui tiendra son assemblée générale annuelle le 22 octobre prochain. C'est l'Auberge des Gouverneurs qui sera l'hôte des congressistes.

aujourd'hui

Dans les lignes qui suivent, ne cherchez pas, ce matin, les éphémérides de la journée...

La seule chose que je puis vous dire, c'est que c'est le 200e jour de l'année, en ce vendredi, 18 juillet 1980.

Pour ce qui est du reste, ne vous attendez pas à connaître les principaux anniversaires historiques en plus d'apprendre à qui, aujourd'hui, c'est la fête...

Vous ne le saurez pas parce que, dixit la secrétaire, à Montréal, de La Presse Canadienne, on ne les avait pas eus du bureau de Toronto. A cause de problèmes techniques...

Comme quoi quand ça va mal, ça va pas bien; comme quoi quand Toronto éternue, Montréal poigne la grippe.

Lamontagne est contesté

Claude Ryan ne veut pas de l'ancien premier minitre Robert Bourassa, comme candidat libéral. Le président de l'Association provinciale du Parti libéral ne veut pas de l'ancien ministre de la Justice Jérôme Choquette. comme candidat libéral.

Et voilà qu'on nous annonce, en provenance de Roberval, sous la plume du journaliste Jean-Claude Saint-Pierre, que le poste de Robert Lamontagne, comme représentant de la bannière libérale, sera contesté lors d'une prochaine convention que le Parti libéral entend tenir dans ce comté à l'automne.

On lui reprocherait, semble-t-il, sa participation à la convention du Parti libéral fédéral où on a choisi Mme Suzanne Beauchamp-Niquet qui fut d'ailleurs élue député lors des élections fédérales de mai dernier.

Un dossier à suivre, n'est-ce pas?

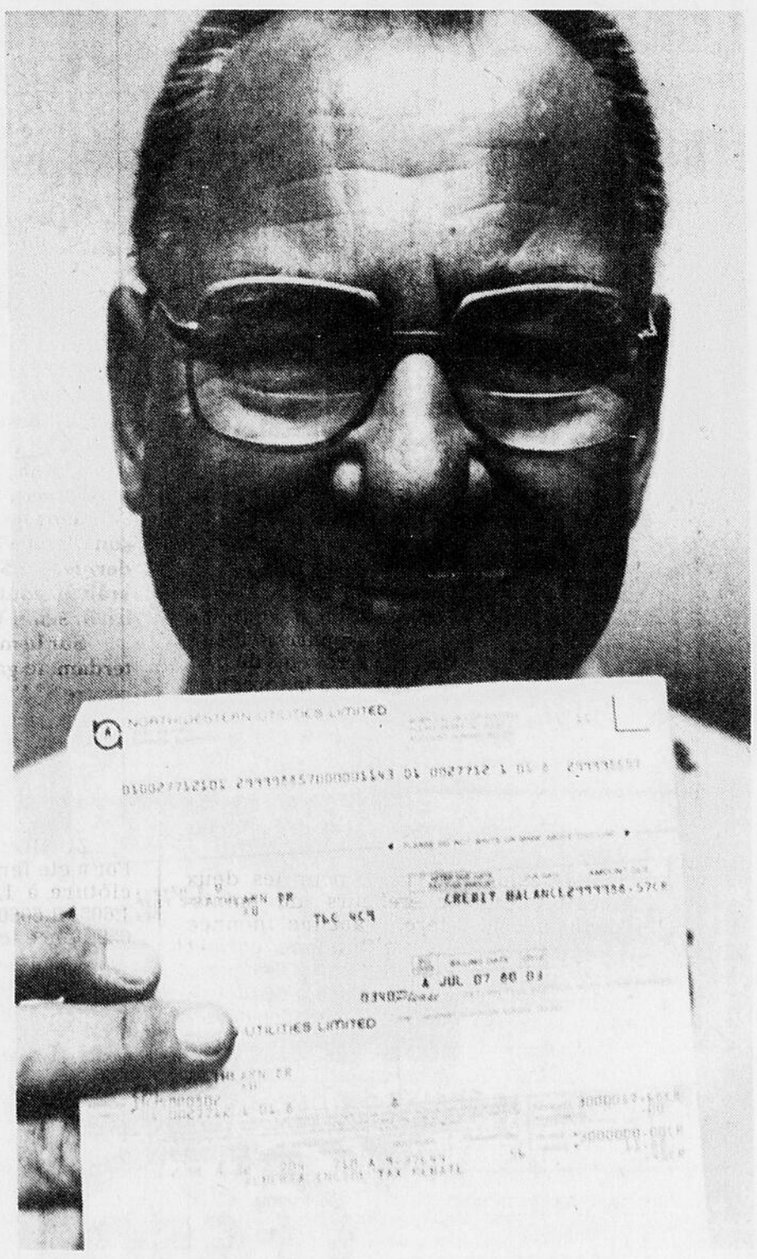

Son crédit est excellent

Il y en a qui ont une carte de crédit qui leur permet d'acheter jusqu'à $800 et payer plus tard; d'autres possèdent plusieurs cartes qui, combinées, leur permettent jusqu'à $3,000 ou $4,000 de dépenses.

Je ne sais pas si Darcy Kurysh, d'Edmonton, en a quelques-unes dans son porte-feuille, mais il sait, lui, qu'il a un "crédit excellent"...

En effet, l'autre jour, il a reçu un retour de facture de la compagnie Northwestern Utilities Ltd., distributrice de gaz naturel, lui accordant un crédit de $3 millions!

Evidemment, il s'agit sans doute d'une erreur de l'ordinateur, mais Kurysh n'entend pas faire des démarches pour réparer l'erreur; il attend plutôt que la compagnie se rende compte elle-même du "problème"...

Des hot-dogs à tout le monde

Je vous en parle ici, c'est-à-dire ailleurs que dans les pages sportives, parce que cela peut intéresser d'autre monde que les fanatiques du baseball ou encore des gens qui seraient susceptibles d'aimer ce sport.

Pour vous dire que lors du match opposant les Monarques de Chicoutimi au Rocoto de Kénogami, prévu pour ce soir au stade de la Côte-Réserve, on donnera des hot-dogs, de la liqueur et de la crème glacée à volonté.

Quand j'écris qu'on donnera, on donnera! Quand je dis à volonté, ça signifie qu'on en donnera jusqu'à ce qu'il n'en reste plus. Et on m'assure que, grâce à la collaboration précieuse de plusieurs entreprises, il y en aura beaucoup, ce qui veut dire qu'on devrait en avoir pour longtemps durant la soirée.

Ah oui, le match débute à 20h00.

Interprétation de la nature

Grâce à la participation du ministère de l'Energie et des Ressources et de l'Association forestière québécoise, on vient d'inaugurer le Centre d'interprétation de la nature du lac Brochet, à Saint-David-de-Falardeau.

On y présente des activités qui permettent de se familiariser avec les plantes, les animaux et les différents éléments qui composent l'environnement.

Les programmes d'enseignement se donnent sept jours par semaine et s'adressent à toute la famille. Et c'est entièrement gratuit.

Pour de plus amples informations, on peut toujours composer le numéro de téléphone: 673-4630.

Le portrait officiel de la famille royale

Vous le savez, moi, je l'aime, la famille royale, notre famille royale à nous autres.

J'ai donc pensé que si vous l'aimez autant que moi, il vous ferait extrêmement plaisir de voir cette photo (et peut-être la découper et la coller juste dans le coin de votre grand miroir de salle de bains, histoire de vous mettre en train à chaque matin). Je vous dis tout de suite que cette photographie est l'"officielle", prise à l'occasion du début des célébrations du 80e anniversaire de la reine-mère.

Première rangée: la princesse Margaret, la reine Elizabeth II, la reine-mère et la princesse Anne; deuxième rangée: le vicomte Linley et la lady Sarah Armstrong (qui sont les enfants de la princesse Margaret), le prince Andrew, le prince Philip, le prince Charles, le prince Edward et le capitaine Mark Phillips, ci-devant époux d'Anne (ma chère Anne, ne vois-tu rien venir à l'horizon?).

La caravane de la SQ se promène

Après avoir visité Chibougamau, Saint-Félicien, Mistassini et, ces jours-ci, Lac-Bouchette, la caravane de la Sûreté du Québec poursuivra sa tournée régionale, la semaine prochaine, en se rendant, lundi, mardi et mercredi, sur le terrain des loisirs de Saint-Bruno pour, ensuite, s'installer sur le terrain de stationnement de l'hôtel de ville de Saint-Ambroise les trois autres jours de la semaine.

Aménagée à l'inérieur d'une vaste remorque, l'exposition place le visiteur dans un contexte de tragédie routière; tout y est: la route, les véhicules endommagés, la signalisation et, d'une manière symbolique, les victimes.

Les Gaulin seront en fête aussi

Depuis quelques années, nous assistons à des rassemblements de familles célébrant l'anniversaire de l'arrivée de leurs ancêtres sur la terre canadienne.

Au début de la semaine, je vous ai parlé de la fête des familles Kirouack et Kérouack qui se dérouleront au milieu du mois d'août à l'Islet-sur-Mer.

Un communiqué m'est parvenu dans le courrier d'hier, annonçant la fête des Gaulin, le 2 août prochain, à Saint-Laurent, de l'Ile d'Orléans. Le communiqué me demande d'aviser les familles Gaulin de la région que l'on compte sur leur présence.

Alors, je me suis mis à chercher les Gaulin, dans le botin téléphonique, et j'ai trouvé la famille de M. Fernand Gaulin, de Jonquière et Mlle France Gaulin, de La Baie, secteur de Port-Alfred. A vous, le message est donc fait!

A propos, l'ancêtre Gaulin est un dénommé François et il se serait installé au Canada en 1657.

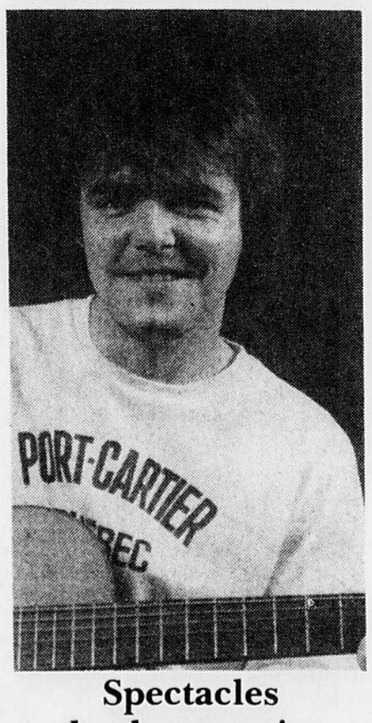

Spectacles de chansonnier

Après une tournée provinciale au cours de laquelle il s'est produit dans diverses boîtes à chanson, le jeune chansonnier Richard Ruelland, de Québec, mais qui compte, paraît-il, certains parents au Saguenay, a l'intention de se produire à Chicoutimi.

Pour ce faire, il a choisi le Bistrot du Père La Chaize qui lui a réservé, pour les prochaines semaines, les soirées de samedi et dimanche.

Et la pluie...

Nous recevions hier dans le courrier, une lettre simplement signée "Opération parapluie", dans laquelle on nous informe que cet organisme, dont malheureusement nous ne connaissons pas le nom des membres, aurait toutes les preuves que les pluies que nous connaissons cette année sont artificielles.

Nous aurons certainement l'occasion de vous en reparler dans les prochains jours car la lettre "Opération parapluie" mentionne que de prochains communiqués nous seront envoyés et on dévoilera "les ministères et compagnies concernées, à la condition d'être publiés".

A "Opération parapluie" nous vous invitons à nous écrire, bien sûr, mais aussi à vous identifier. Sans quoi...

rendez-vous

Chicoutimi

Garderie Sainte-Claire — Ouverte du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00, école Sainte-Claire, secteur Nord. Enfants de 2 ans et plus. Se rendre au gymnase de l'école. Pour informations: 549-3503.

Seréna — Un service différent? Il informe sur tous les moyens des naissances et il est le seul à enseigner la méthode sympto-thermique et à faire la promotion des moyens naturels. Il aide les couples en recherche de grossesse, il offre de l'aide par appel téléphonique, accueil à domicile, rencontre de groupe et que les couples-moniteurs bénévoles sont à votre service. Alma: 668-8427; Chibougamau: 748-4825; Chicoutimi-La Baie: 549-8892; Dolbeau: 276-1864; Jonquière: 548-2188; Roberval: 275-4554.

Jonquière

Al-Anon — Si l'alcool consommé dans votre entourage vous empêche de vivre une vie normale, Al-Anon peut vous venir en aide. Téls: 542-6785, 542-6612, 543-0594 ou 543-7787.

Saint-Félicien

Cours de périnatalité — Le CLSC des Prés-Bleus informe les femmes enceintes du secteur de Saint-Félicien, Saint-Méthode, Saint-Prime, qu'une session de cours débutera le 29 juillet à Saint-Félicien. Pour informations et inscriptions, communiquez avec le CLSC, tél.: 679-5270. Ces cours sont gratuits.

Le Québec participe à l'Année des handicapés

Par FRANCOISE COTE

Montreal)pc) — Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, a annoncé, hier, à Montréal que le gouvernement du Québec entend participer à l'année internationale des handicapés décrétée pour 1981 par les Nations Unies. Il a précisé que, comme pour l'Année internationale de l'enfant, le gouvernement entend désigner un ministre parrain et qu'il est probable que l'Office des handicapés du Québec soit l'organisme chargé de la coordination des projets québécois dans le cadre de cette année internationale.

Le ministre Lazure effectuait hier une visite impromptue à la deuxième conférence internationale sur la science des systèmes dans le domaine de la santé, après s'être fait remplacé au diner officiel la veille par le sous-ministre adjoint des Affaires sociales, M. Réjean Cantin. Il a brossé pour le compte des délégués d'une vingtaine de pays une vue panoramique du système de soins de santé au Québec, après avoir noté non sans une pointe de malice amusée les remarques du ministre canadien de la Santé et du Bien-être, Mme Monique Bégin, qui avait reconnu que le Québec était la province canadienne possédant le système de soins de santé le plus efficace.

M. Lazure estime que l'un des facteurs de cette efficacité réside dans la tradition de syndicalisation des professionnels de la santé au Québec. Il a dit que le fait de négocier de bonne foi a fait que l'on a appris à se respecter de part et d'autre. Il a mentionné aussi comme autre important élément, le fait que le Québec procède à une révision, tous les deux ans, de sa législation en matière de soins de santé, ce qui est une garantie que les défaillances et les faiblesses du système peuvent être corrigées au fur et à mesure.

Qualités des soins

Cependant, le ministre Lazure a consacré la large partie de son discours aux objectifs que s'est fixé son gouvernement visant à améliorer la qualité des soins, ainsi que la quatité, pour les clientèles souvent négligées par les hôpitaux généraux que sont les personnes âgées, les malades chroniques et les handicapés. Il a aussi parlé des droits des handicapés, garantis par le bill 9, insistant sur le fait que le service de soins à domicile et les centres de jour de soins constituent les deux piliers de la nouvelle politique, pour ce genre de clientèle.

Enfin M. Lazure a dit un mot de la santé des travailleurs qui est aussi une importante préoccupation de son ministère, comme de tout le gouvernement.

Au cours de la période de question, le ministre Lazure a dit que sa politique cherchant à diminuer le rythme de croissance des hopitaux généraux a permis au cours de deux ans et demi d'effectuer des économies de l'ordre de $100 millions.

québec en bref

Drapeau et les rumeurs

MONTREAL (PC) — Aux journalistes qui cherchaient à savoir si le maire de Montréal était intéressé à poser sa candidature à la direction de l'Union nationale, un porte-parole du bureau de M. Jean Drapeau a répondu ironiquement: "M. le maire ne commente pas les rumeurs".

Cette hypothétique candidature avait été annoncée, mardi, plus ou moins officiellement par le présent de l'UN, M. Serge Fontaine, député de Nicolet-Yamaska à l'Assemblée nationale, qui faisait alors allusion à une conversation avec M. Drapeau durant la campagne référendaire.

Ce n'est pas la première fois que des rumeurs font état d'intentions du maire de Montréal de "plonger" sur la scène politique provinciale ou fédérale. Jusqu'à présent, elles se sont toujours avéré fausses.

Par ailleurs, le bureau du maire de Montréal a indiqué que ce serait probablement au début d'août que M. Drapeau rendra public sa réponse écrite au rapport Malouf sur le coût des installations olympiques.

Accidents de la route

MONTREAL (PC) — Au Québec, les rapports de police et les statistiques officielles sur la sécurité routière sous-évaluent grandement le nombre de ceux qui doivent recevoir des soins médicaux à la suite d'accidents de la route.

C'est ce qu'a déclaré, mercredi, le professeur Claire Laberge-Nadeau, à la deuxième conférence internationale sur la science des systèmes dans le domaine de la santé, qui se tient cette semaine à Montréal.

Ainsi, se fondant sur les données fournies par la Régie de l'assurance-automobile, des chercheurs de la Faculté de médecine sociale et préventive de l'Université de Montréal ont établi que le nombre de victimes de la route en 1974 n'était pas de 56,000, comme on l'a annoncé, mais "entre 70,000 et 80,000 personnes, probablement autour de 72,000".

Selon Mme Laberge-Nadeau, cette sous-évaluation n'est pas particulière au Québec, même si l'absence d'instruments de vérification n'a pas permis de mettre souvent ce phénomène en évidence.

Entente au Grand théâtre

MONTREAL (PC) — La Régie du Grand Théâtre de Québec vient de signer une entente d'un an avec l'Association des musiciens de Québec, qui accorde l'exclusivité de juridiction à cet organisme.

En fait, les musiciens qui se produiront à cette salle de spectacle de la capitale provinciale devront désormais être membres de l'association, affiliée à la Fédération américaine des musiciens.

L'entente prévoit toutefois une exception pour la série de spectacles "La Chansonnerie", qui se poursuivra jusqu'au 7 septembre.

Fête des Gaulin

MONTREAL (PC) — Des centaines de personnes qui portent le même patronyme mais qui ne se connaissent pas encore auront l'occasion de fraterniser à l'ile d'Orléans, le 2 août.

En effet, il y aura ce jour-là, au couvent de Saint-Laurent, réunion des Gaulin d'Amérique. Ceux-ci seraient tous descendants d'un ancêtre commun, en l'occurrence François Gaulin, qui s'est établi à l'ile d'Orléans en 1657.

Plus de 600 membres du clan Gaulin ont déjà manifesté leur intention de participer à cette fête de famille qui constitue en quelque sorte un retour aux sources.

La responsabilité du comité d'organisation de la fête des Gaulin a été confiée, à M. Claude Gaulin, de Saint-Laurent, ile d'Orléans. Tous ceux et celles qui aimeraient participer à cette fête sont invités à s'inscrire le plus tôt possible.

Nomination de deux juges

QUEBEC (PC) — Deux nouveaux juges viennent d'être nommés, a annoncé jeudi le ministère de la Justice du Québec.

L'ex-procureur de la Commission Malouf, Me Gilles Trudel, a été nommé juge à la Cour provinciale dans le district judiciaire de Montréal.

Par ailleurs, Me Léon Nichols, avocat de la ville de St-Hyacinthe depuis 1974, est nommé juge à la section montréalaise du Tribunal de l'expropriation.

Enfin, le ministre de la Justice a annoncé par la même occasion la nomination à la vice-présidence du Tribunal de l'expropriation du juge Yvette Dussault-Mailloux, jusque-là membre de ce tribunal.

portefeuille

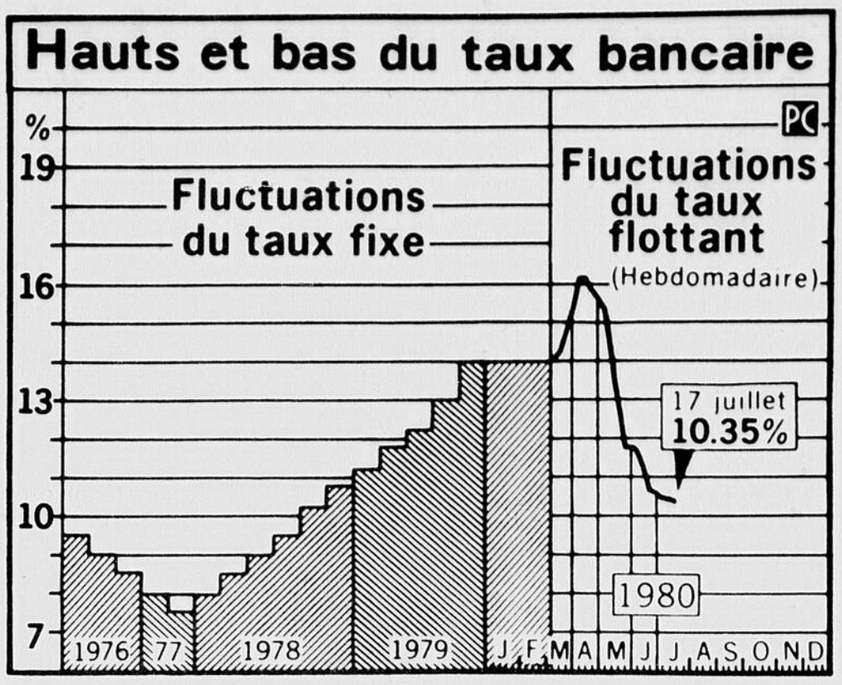

CHUTE LEGERE — Le taux d'escompte a de nouveau accusé une certaine diminution, hier, lorsque la Banque du Canada l'a établi à 10.35 pour cent.
(Photolaser PC)

Banque du Canada

Le taux d'escompte baisse encore

OTTAWA (PC) — Le taux d'escompte de la Banque du Canada est tombé, jeudi, de 10.44 à 10.35 pour cent. Il s'agit de la sixième diminution qui survienne en autant de semaines, alors que le ralentissement de l'activité économique, ponctué de licenciements et de fermetures d'usines, continue de réfréner la demande monétaire tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Le taux d'escompte flotte d'une semaine à l'autre à un quart de point au-dessus du rendement moyen des bons du Trésor à 91 jours, adjugés tous les jeudis par la banque centrale.

Le rendement des bons émis hier pour une valeur de $675 millions était de 10.10 pour cent, contre 10.19 pc la semaine dernière.

Selon l'économiste torontois David Herskowitz, le mouvement de baisse du taux d'escompte amorcé au printemps devrait se poursuivre jusqu'en fin d'année.

Il prévoit que les banques commerciales suivront l'exemple donné par la Banque royale et réduiront leur taux de base à 12.75 pour cent.

Un optimiste

M. Herskowitz est optimiste. La baisse des taux au Canada et aux Etats-Unis indique, dit-il, que les gens ne croient plus que l'inflation continuera de monter.

Mais, comme il l'explique, la clé du problème de l'inflation et des taux d'intérêt chez nous se trouve aux Etats-Unis. De nombreuses incertitudes demeurent concernant les mesures que prendra le gouvernement américain, compte tenu de l'élection présidentielle qui approche, pour corriger la situation engendrée par le ralentissement économique.

Les Etats-Unis pourraient essayer de stimuler leur éconmie en réduisant davantage les taux d'intérêt mais la Banque du Canada, toujours soucieuse de maitriser l'inflation, pourrait s'abstenir d'emboiter le pas.

La pulvérisation contre la tordeuse n'a pas d'effet sur l'environnement

par NORMAN DELISLE

QUEBEC (PC) — Les pulvérisations de produits chimiques dans les forêts québécoises pour lutter contre la tordeuse de bourgeons d'épinette sont "efficaces et ne causent aucun impact majeur sur l'environnement".

Telle est la conclusion à laquelle en arrivent deux chercheurs du ministère de l'Energie et des Ressources, l'ingénieur forestier Louis Dorais et le biologiste Gilles Gaboury, dans une étude publiée par la revue Ressources-Québec.

Selon ces deux scientifiques, le fait que des programmes de pulvérisation aient été mis sur pied dès 1970 a permis de minimiser les dommages causés aux forêts de résineux par cet insecte.

La tordeuse est un petit papillon dont la larve se nourrit du feuillage du sapin et de l'épinette. Si son action se poursuit pendant plus de quatre ans, les dommages causés entrainent la mort de l'arbre.

Les ravages sont à ce point terribles que dans l'ouest du Québec, 65 p.c. des sapins et 20 p.c. des épinettes ont succombé à l'attaque de la tordeuse.

Mythes

Selon les deux hommes de science, il existent différents mythes face aux pulvérisations aériennes de produits chimiques contre la tordeuse.

L'un de ces mythes, c'est que les traitements ne seraient pas efficaces et contribueraient à perpétuer l'infestation de la tordeuse.

Les statistiques contredisent cette opinion, répondent les deux scientifiques.

Partout où des arrosages ont eu lieu, les effets de la tordeuse ont été réduits. Les points de comparaison sont facilités par le fait que dans certaines régions, des aires de forêts sont arrosés tandis que des secteurs avoisinants ne reçoivent pas de traitement.

"Lorsqu'elles sont maintenues pendant quatre ou cinq ans dans un même secteur, les pulvérisations aériennes d'insecticides contribuent à réduire la mortalité du sapin et de l'épinette attaqués par la tordeuse, en attendant que l'infestation se résorbe d'elle-même", écrivent MM. Dorais et Gaboury.

D'autres croient que les pulvérisations d'insecticides répétées vont créer une sorte de "super-tordeuse" selon une théorie biologique qui veut qu'une utilisation abusive de produits chimiques crée une résistance de l'insecte face au produits utilisés.

Cet autre mythe est également faux, si on en croit les inventaires intensifs de populations d'oeufs de la tordeuse réalisés de 1976 à 1979.

Il semble que les dangers d'accoutumance de l'insecte face aux insecticides sont plus grands si l'insecte a plus qu'une génération par année.

"La tordeuse n'a qu'une seule génération par année et, partant, beaucoup moins de chancees d'adaptation", affirme l'étude.

Environnement

Par ailleurs, deux produits sont spécifiquement utilisés pour les pulvérisations contre la tordeuse de bourgeons d'épinette.

Il s'agit du fénitrothion, utilisé à une quantité de 210 gr par hectare, et de l'aminocarb, appliqué à 52 gr par hectare.

Dans les deux cas, des analyses des sols et de l'eau indiquent que les insecticides ne demeuraient pas dans l'environnement.

D'autres analyses ont révélé que ces produits n'avaient aucun effet sur la faune des milieux aquatiques ou sur les oiseaux et les animaux.

Aucun effet n'a également été observé chez l'être humain. Les employés préposés à la manipulation des insecticides sont soumis à une surveillance médicale étroite et aucun problème majeur n'a pu être décelé jusqu'à maintenant.

Certains croyaient qu'une maladie connue sous le nom du syndrôme de Reye pourrait résulter des arrosages de produits contre la tordeuse.

Or la majorité des quarante cas de cette maladie au Québec en 1977 ont été dépistés à Montréal, une région où aucun rrosage n'a été effectué.

Bref, pour les deux chercheurs du ministère, "aucune donnée scientifique ne permet de croire que les arrosages contre la tordeuse puissent menacer directement la santé".

Coût de l'argent

TORONTO (PC) — Handy and Harman cotait l'argent-métal, jeudi, à $17.853 l'once et $573.98 le kilo, en regard de $17.911 et $575.84 mercredi.

Ces cours sont en dollars canadiens.

Cours de l'or

PARIS (PC) — Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente.

Londres $625.50 ($628.00)
Paris $639.87 ($668.24)
Francfort $631.04 ($626.02)
Zurich $627.50 ($625.00)
Hong Kong $625.87 ($602.15)

finances en bref

$40 par truie

QUEBEC (PC) — Quelque 800 éleveurs recevront $40 par truie au cours des prochains jours dans le cadre du programme d'assurance-stabilisation des revenus des producteurs agricoles, a annoncé jeudi le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon.

Cette décision porte de $2 millions à $4,5 millions les compensations versées aux producteurs de porcs dans le cadre de ce programme.

Les producteurs ont jusqu'au premier septembre 1980 pour s'inscrire au régime et on prévoit que pour l'ensemble de l'année, environ $7 millions seront versés en subventions.

Le programme a pour but d'aider les éleveurs de porcs à jouir de revenus convenables alors que le prix du porc est fluctuant sur le marché.

Le dollar en baisse

MONTREAL (PC) — Le dollar américain a clôturé, jeudi, en hausse de 11-100 et cotait $1.1519 face à la devise canadienne. La livre sterling a terminé en baisse de 9-100 à $2.7369.

A New York, le dollar canadien a perdu 9-100 à $0.8681 et la livre 3-10 à $2.3760.

La Chase baisse son taux

NEW YORK (AFP) — La Chase Manhattan Bank, troisième banque américaine, a baissé son taux d'intérêt de base de 11.50 à 11.25 p.c. suivant en cela l'exemple donné la semaine dernière par la Citibank, seconde banque des Etats-Unis.

On s'attend dans les milieux financiers qu'à la suite de cette décision, toutes les banques américaines vont s'aligner sur ce taux de 11.25 p.c. Jusqu'ici, seul un nombre limité de banques avait suivi l'exemple de la Citibank.

On n'écarte pas d'autre part, dans les mêmes milieux, la possibilité d'un nouvel abaissement des taux d'intérêt de base des banques américaines dans un avenir relativement proche.

L'impression prévaut en effet que la Réserve fédérale s'efforce d'accroître les liquidités monétaires, ce qui, avec le démantèlement des contrôles du crédit encore existants, devrait rendre l'argent "encore moins cher".

La politique de la Fed vise à relancer quelque peu l'économie. Elle n'est pas sans affecter défavorablement la tenue du dollar sur les marchés des changes, souligne-t-on enfin dans les mêmes milieux.

Baisse des taux à la BNC

MONTREAL (CP) — La Banque Nationale du Canada annonce une baisse de son taux de base. Il passe de 13% à 12.75%. Cette baisse est en vigueur le lundi 21 juillet.

Balance italienne déficitaire

ROME (AFP) — La balance des paiements de l'Italie a enregistré en juin dernier un déficit de 783 milliards de lires, à comparer avec un excédent de 180 milliards de lires, en juin 1979, a annoncé jeudi la Banque d'Italie.

Le déficit de juin est le huitième déficit mensuel consécutif. Au cours du premier semestre de l'année, le déficit des paiements s'est élevé à 4.268 milliards de lires contre un excédent, pendant la même période de 1979, de 1.351 milliards de lires.

Surplus de pétrole

ROTTERDAM (AP) — Le prix du pétrole, tant brut que raffiné, a tendance à baisser sur le marché libre de Rotterdam où l'offre dépasse de loin la demande.

L'arabe léger était coté, jeudi, à $34.25 le baril mais les prix étaient en baisse et on annonçait dans les milieux spécialisés qu'une cargaison d'arabe moyen avait été vendue la semaine dernière à $33.25. Cette qualité de pétrole devrait ne coûter à la fin de la semaine que $33 le baril, selon un opérateur.

Sur le marché des produits raffinés de Rotterdam, le gas-oil se vendait $308-310 la tonne, contre $312-315 la semaine dernière. L'essence super était cotée à $367.369 la tonne, également en baisse.

Dollar faible, or ferme

ZURICH (AFP) — Le dollar a été faible et l'or a été ferme, jeudi à Zurich. Le billet vert a clôturé à 1.5960-1.5980 franc suisse (contre 1.6050-1.6060 mercredi) et l'or a terminé à $626-629 l'once (contre $624-628).

Les principales autres monnaies occidentales se sont effritées face au franc suisse. Le d-mark a clôturé à 0.9190 (contre 0.9200 la veille), le franc français à 0.3955 (contre 0.3960) et la livre sterling à 3.7970 (contre 3.8075).

A Londres, faiblesse du dollar

LONDRES (AFP) — L'or a clôturé, jeudi à Londres, au même niveau que la veille à $625.5 l'once, après avoir atteint en cours de journée $634.

Le dollar a poursuivi son mouvement de baisse mais grâce à des interventions de banques centrales, il clôture au-dessus de ses plus bas niveaux de la journée.

Quant à la livre sterling, elle a bénéficié d'un regain de demande après l'annonce du maintien du taux d'escompte à 16 pour cent.

Le dollar termine à 1.7360 mark contre 1.7435 la veille (après 1.7330), 4.0355 francs français contre 4.0520 (après 4.0285), 1.5960 franc suisse contre 1.6045 (après 1.5920) et 218.45 yens contre 218.75 (après 217.8).

La livre, après être tombée à $2.37, clôture à $2.3810 (contre $2.3725 la veille). Elle accuse cependant un léger repli par rapport aux autres monnaies, à l'exception du yen (520.5 contre 519.25).

la bourse

toronto

TORONTO (PC) — Une forte progression des cours a été enregistrée à la Bourse de Toronto, jeudi, grâce à la baisse des taux d'intérêt et de la vigueur du marché new-yorkais. L'indice composé a fait un bond de 16.01 pour clôturer à 2133.90.

Douze des 14 secteurs du marché, dominés par les hydrocarbures, ont marqué des points. A l'opposé, les groupes gestion et produits de consommation ont fléchi. Les communications ont enregistré un quatrième record haut consécutif, et finissent en hausse de 3.35 points à 1889.91. L'immobilier et les pipelines ont aussi atteint des sommets.

A l'issue de la séance, on dénombre 293 gains, 250 pertes et 205 valeurs stationnaires. Le volume s'inscrit à 7.87 millions d'actions et la valeur chiffre $98.54 millions.

Parmi les industrielles traitées, Genstar gagne 2 1-4 à $33 3-4, Dome Petroleum 1 3-4 à $86 3-4, Canadian Foremost 1 3-8 à $14 7-8, Bow Valley Industries 1 3-8 à $23 1-2 et Bombardier Inc. 1 1-4 à $14 1-2.

Moore Corp. perd 3-8 à $35, Norcen Energy 1-4 à 35 1-2 et Color YourWorld 50 cents à $4.75.

Camflo Mines prend 1 3-8 à $28, Cyprus Anvil Mining 1 1-4 à 20 3-4 et United Keno Hill 1 à $39. Dome Mines cède 1 3-4 à $109 1-4 et Denison Mines 1-2 à $45.

Ram Petroleum gagne 1 3-8 à $23 3-4, Ocelot Industries B 1 à $31 5-8 et PanCanadian Petroleum 7-8 à $80 1-8. Ranger Oil abandonne 3-4 à $41 et Coseka Resources 5-8 à $19 7-8.

Valeurs Vtes. Haut Bas Fer. Ch Net.

A et B

A G M		2600	$5½	5½	5½	
Aby Gln	w	1000	$11	10½	11	+1½
Abti Price		15020	$20	19¾	19¾	
Adanac	M	2500	390	380	390	
Advocate		500	140	140	140	
Afton Min		300	$30	30	30	+ ¼
Agnico E		7900	$14⅞	14⅝	14¾	+ ⅛
Agra Ind	A	1000	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Akaitcho		100	185	185	185	+ 5
Albany		10800	250	240	250	+ 10
Alt Energy		43349	$22	21	22	+ 1
Alt GA		132935	$35	34	34⅞	+ ⅛
Alta G C p		203	$64	64	64	+ ¼
Alta G E p		55500	$22½	22⅛	22⅜	- ⅛
Alta G 9 76		360	$25½	25	25	- ½
Alta G 7 60		300	$22¼	22¼	22¼	
Alta G 6⅜		11715	$49	47¾	49	+ ⅜
Alta G 6½		49225	$30¾	29½	30½	
Alta Nat		300	$21¼	21¼	21¼	
Alcan		21850	$32⅜	32¼	32½	+ ⅛
Algoma St		1900	$33⅜	32¾	33⅜	+ ⅜
ASteI	p	200	$25	25	25	
Alum 3rd	p	300	$26	26	26	
Amcan		500	425	425	425	25
Am Eagle		9200	$6⅛	5⅞	6	
Am Leduc		16750	95	90	95	+ 5
Andres W	A	700	$10⅜	10⅛	10⅛	
Ang CT	4½	100	$23	23	23	- 1½
Ang D Gld		1000	405	405	405	- 5
Aquitaine		12968	$65	63¾	64¾	+ ½
Arbor C		15700	300	285	295	+ 5
Argosy		4000	51	51	51	- 4
Args 250	p	z40	$24¼	24¼	24¼	
Argus B	pr	200	$26	26	26	+ ⅜
Argus C	pr	450	$6⅛	6	6	+ ⅛
Asamera		10550	$23⅞	22¾	23⅜	- ⅜
Asoc Porc		1400	400	400	400	
Atco A		18400	26	25¼	25⅞	+ ⅜
Atlas Yk		72500	85	77	85	+ 7
Atl Yk r		259700	5½	4	5½	+ 1
Ato Hard	A	200	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
BBC M	p	600	$25	25	25	
BC Sugar	A	525	$40¼	40¼	40¼	- ¼
BP Can		5525	$47⅜	47	47	- ¼
Bachelor		12500	475	470	470	- 5
Bakertalc		2050	120	115	120	+ 4
Bakertlc	r	12500	8	5	6	- 1
Bank BC		z10	$33	33	33	
Bank Mtl		14135	$27⅞	27⅞	27⅞	+ ⅛
Bank N S		11899	$30¼	29½	30¼	+ ½
Bankeno		3100	$7⅛	6⅞	7	
Barex		14000	29	28	28	+ 1
Bary Expl		5000	150	140	150	
Basic Res		9600	$15½	15	15¼	+ ¼
Baton B		31700	$13¼	13¼	13¼	
Bay Mills		200	$6⅛	6⅛	6⅛	⅛
Becker B	p	1800	$9¼	9⅜	9¾	
Bell Canad		28632	$20⅜	20¼	20¼	
Bell C	pr	200	$27	27	27	⅛
Bell 1 80		800	$20¼	20	20	¼
Bell 1 96		800	$24⅛	24	24⅛	
Bell 2 05		10525	$23¾	23¼	23¾	+ ⅜
Bighart O	G	3300	$8⅞	8⅝	8⅞	+ ⅛
Bl Hawk		1000	57	57	57	+ 2
Black Phot		200	$15¼	15	15¼	+ ¾
Bombr		3425	$14½	13¼	14½	+ 1¼
Bonza O		9680	$11⅞	11½	11¾	⅛
Bonanza W		3820	$5⅝	5½	5½	¼
Boots A	pr	z50	$26¾	26¾	26¾	
Border C		100	375	375	375	
Bow Val		236163	$23½	22⅜	23½	+ 1⅜
Bow-m	pr	z80	$45	45	45	
Bralor Res		9010	$15⅛	14¾	15⅛	+ ⅜
Bramalea		300	$11¼	11¼	11¼	
Brascan A		1806	$28⅛	27⅞	28	+ ⅛
Brenda M		5525	$34	33	33	+ ½
Brinco		8902	$8¼	8	8⅛	
Brinco	p	2032	$5⅜	5¼	5¼	
BCFP		9870	$14⅝	14⅜	14⅝	+ ¼
BCFP	pr	z50	$33¾	33¾	33¾	
BCRIC		21805	$6¾	6½	6⅝	⅛
BC Phone		6766	$17	16⅝	17	+ ⅜
BCPh 6 80		115	$18¼	18¼	18¼	½
BCP 7 04	p	175	$18¾	18¾	18¾	½
Brunswk		17410	$13¾	12⅞	13⅜	+ 1
Budd Can		600	$7	6⅞	7	
Cons Prof		6583	210	200	210	+ 5
C Rambler		400	475	475	475	- 10
Con Textile		400	$6¾	6¾	6¾	
Con Distrb		1700	$8⅝	8⅝	8⅝	+ ⅛
Control F		300	325	325	325	- 30
Conventrs		3700	$18⅛	17⅝	18⅛	+ ⅛
Conwest A		100	$5¼	5¼	5¼	
Conwest B		800	450	440	450	+ 5
Cop Fields		1025	$17	17	17	
Corby vt		220	$19½	19½	19½	
C Falcon C		15195	$11½	11⅛	11¼	+ ¼
Coseka R		61900	$21	19½	19⅞	- ⅝
Costain Ltd		300	$9	9	9	- ½
Courvan		6050	170	160	170	+ 10
Craigmt		2300	$5½	5⅜	5½	
Crestbrk		100	$28¾	28¾	28¾	- 1¼
Crwn Life		z67	$70	68½	68½	
Crush Intl		3550	$14	13¾	13¾	+ ⅛
Cuvier M		z150	70	70	70	
Cyprus An		19¼	20¾	19¼	9400	$20¾
Czar Res		14550	$18⅞	18⅛	18¼	+ ¼

D to G

DRG Ltd	A	1500	$7⅛	6⅞	7⅛	+ ⅛
Dalco Pet		13800	$9⅜	9	9⅛	+ ¼
Dale-R	pr	500	$8	7⅞	8	+ ⅜
Dalmys		100	$6¾	6¾	6¾	
Daon Dev		32470	$8⅞	8⅝	8¾	+ ⅛
Daon 8⅝	p	500	$8	8	8	- ½
Daon 9½	p	600	$9	8¾	9	+ ⅛
Dejour Mn		84500	147	137	137	- 3
D Eldona		24930	223	219	223	+ 4
Delhi Pac		4000	98	95	96	- 4
Denison		3990	$45¾	45	45	- ½
Dicknsn		3730	$16¾	16⅛	16¾	+ ¾
Digtech		2800	$8⅞	8⅜	8⅞	+ ⅜
Discovry		3700	195	190	195	+ 5
Dist Tr	A	520	$7	7	7	+ ¼
Doman I		1200	$9⅝	9½	9⅝	+ ⅛
Dome Mine		3410	$112½	109¼	109¼	- 1¾
DPete A	p	1100	$21½	21¼	21¼	- ¼
DPete B	p	200	$21	21	21	+ ¼
D Bridge		8924	$19¼	18⅝	19¼	+ ½
D Citrs	A	1000	475	475	475	+ 10
DExplor		29000	80	77	77	- 3
Dofasco	A	6222	$34	33⅝	33⅝	- ⅜
Dom Store		1615	$17¾	17½	17½	- ¼
D Textile		2700	$14¾	14⅜	14½	+ ¼
Domtar		2000	$25⅛	25⅛	25⅛	- ⅛
Dr Mc C	A	1685	$10½	10⅜	10⅜	- ⅛
Dunde Pal		1333	110	110	110	
Dunraie		13000	160	155	160	- 4
Du Pont	A	360	$27	27	27	
Dustbane		100	$7⅞	7⅞	7⅞	
Dynamar		6600	$5⅝	5⅜	5½	
E-L Fin		z88	$11½	11¼	11¼	
Estn Prov		1390	$10⅞	10¾	10¾	
Ego Res		7900	224	220	224	+ 2
Ego r		91700	8½	7	7	- 1
Elhom		6834	$6⅝	6½	6⅝	+ ¼
Emco		1000	$11⅞	11¾	11⅞	- ⅛
Emco w		2700	275	260	275	
Engy Res		z1	177	177	177	
Estndcar		895	$9¼	9⅛	9¼	- ¼
Fbrg Nik		2335	$102¾	101½	102¾	+ 1¼
Fed Ind	A	1500	$7⅝	7½	7⅝	
Fed Trust	A	300	305	305	305	- 5
Finning T		750	$31	30¼	31	+ ½
F Calgary		5650	295	290	290	
F Cty Tr	A	z50	$11¾	11¾	11¾	
F Cty Tr	C	750	$7½	7½	7½	+ ¼
F Mar		6200	220	203	220	+ 15
Foodex	p	800	$6⅞	6¾	6⅞	
Ford Cnda		200	$45	45	45	+ 1⅞
Francana		16835	$20¼	19⅝	20¼	+ ½
Fraser		400	$16½	16½	16½	
Fruehauf		400	$10¼	10¼	10¼	- ⅜
G&H Steel		200	175	175	175	+ 5
G M Res		11910	$7	6⅞	7	+ ⅛
GSW Cl	B	150	$6¼	6¼	6¼	
Galtaco		z1	460	460	460	
Galveston		400	255	255	255	- 5
Gaz Metr		600	$7	6⅞	7	+ ⅛
Gaz 5 40	p	145	$55	55	55	- ¼
Gen Baker		250	$8⅝	8⅝	8⅝	- ⅜
G Distrb	A	2000	$10¾	10¼	10¼	- ⅜
G Distrb	w	4500	455	450	450	+ 5
GMC		1077	$58⅞	58⅜	58⅞	- ⅜
Gnstar 2 35		9550	$34½	33¾	34½	+ ⅝
Giant Yk		200	$23⅝	23⅜	23⅝	+ ⅜
Gibraltar		3650	$12⅞	12⅝	12¾	
Glbe Rity	p	650	$21¾	21⅝	21⅝	- ⅛
Goldale	A	600	$5¾	5½	5¾	
Goldund	M	5342	325	310	320	- 5
Goodyear		100	$19¼	19¼	19¼	
Graff G	A	1280	$17	16¾	17	+ ½
Grandma		3600	250	245	250	+ 1
Granduc		5900	335	310	325	+ 15
G L Nickl		1900	135	130	130	- 5
GL Forest		2200	$51¾	51⅜	51¾	- ¼
GN Fin		1200	425	425	425	
Gt West S		21300	430	420	430	+ 30
G Goose		150	$6	6	6	- ¼
Greyhnd	C	1000	195	195	195	- 5
Guar Tr	p	200	$16¾	16¾	16¾	- ¾
Guard Cap		z10	$9½	9½	9½	
Gulf C		172230	$35	34	35	+ ⅞
Gulfstrem		22112	$8½	8⅜	8⅜	

H à L

Halifax D		10100	305	300	305	+ 30
H Group	A	400	450	440	440	- 10
Hardee		1035	72	72	72	
Hard Crp	C	300	170	170	170	
Harlequin		6720	$21	20⅞	20⅞	- ⅛
Harris A		1200	425	425	425	- 25
H Wood		1200	135	135	135	
Hawker		6975	$17½	17½	17½	- ⅛
Hayes D		5150	$8¼	8⅛	8⅛	- ⅛
Hedway A		1600	475	475	475	+ 15
Highfield		500	320	315	315	- 5
Holinger A		300	560	60	60	+ ¼
H Bay Mng		6396	$28¼	27½	27¾	- ¼
H Bay Co		1936	$24½	24⅜	24⅜	- ⅛
HBC pr		20964	$20⅛	20	20	- ⅛
HB Oil Gas		19215	$36½	35⅜	35¾	+ ⅝
IU Intl		7938	$18⅜	18	18	- ⅜
Imasco		1086	$50	49½	50	+ ¼
Imasco A	p	z50	310	310	310	
Imp Oil A		46144	$45¾	44¾	45⅛	+ ⅛
Imp Oil B		230	$45⅜	45⅜	45⅜	+ ⅛
Inco		32520	$25⅜	25	25⅜	+ ⅜
Indal		1900	$14⅜	14	14	- ¼
Inland Gas		800	$14⅞	14⅝	14⅝	- ⅛
Inlnd G	10p	300	$26½	26½	26½	- ¾
Inter-City		415	$18⅜	18⅛	18⅜	+ ¼
Inter C B	p	200	$17	17	17	
IBM		z733	$73½	72¾	73½	
Int Mogul		1565	$9	9	9	
Intl Thom		300	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Intpr Pipe		16509	$18¼	18	18⅛	- ⅛
Ipsco		5080	$29¾	29	29½	+ ½
Inv Grp	A	z20	$18½	18½	18½	
Iron Bay	T	100	$6½	6½	6½	
Irwin Toy		645	345	340	345	+ 5
Ivaco		100	$18¼	18¼	18¼	- ¼
Ivaco 8.85		100	$43½	43½	43½	- ¾
J Q Res		1000	125	120	120	- 8
Jannock		2014	$11¼	11	11	- ⅛
Janock	wt	2 2962	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
Jorex Ltd		38825	99	89	93	+ 5
Joutel		8200	159	155	155	- 1
Kaiser Re		3538	$31½	30¾	31	- ½
Kam Kotia		4600	$6½	6⅜	6½	+ ⅛
Kaps Tr		155875	169	155	165	+ 5
Keeprite		18997	$16½	16	16½	+ ¾
Kerr Add		1438	$18⅛	18	18⅛	+ ¼
K Anacon		10200	75	73	73	- 2
Labatt A		5401	$24¼	24	24	- ¼
Lab Min		z50	$69½	69½	69½	
Lacana		1150	$9⅜	9⅛	9⅛	- ⅛
Lacana w		200	$6	6	6	+ ¼
Laidlaw A		3350	$7	6⅞	6⅞	- ⅛
Laidlaw B		11770	$7	6¾	7	
LOnt Cem		1500	$5⅛	5	5	- ¼
L Shore		2300	$8⅞	8¾	8¾	
Lasitr Km		600	155	150	155	
Laurasia		6600	100	97	97	- 1
Lau Fin	p	300	$12½	12½	12½	
Lava Cap		2800	$8⅝	8½	8½	
Leigh Inst		1400	$9¾	9½	9¾	+ ¼
LL Lac		3805	$10	9¾	10	+ ¼
Loblaw Co		6702	$5¼	5⅛	5⅛	
Lob Co	pr	133	$25½	25½	25½	+ ½
Lochiel		15600	$8½	8⅜	8½	
Lochiel A		2370	$13¾	13½	13¾	+ ¼
Lytton M		10000	85	85	85	

M à O

MDS Helth		1100	$11½	11½	11½	+ ½
MICC		1500	$11	11	11	
MSZ Res		21000	254	245	250	+ 1
MTS Inter		2000	85	85	85	
Mclan H A		4550	$17	17	17	
MB Ltd		116575	$31	30¾	31	+ ¼
Madeline		900	245	233	233	- 12
Madsen		600	192	191	191	- 4
Magna A		1550	$10⅛	10⅛	10⅛	- ¼
Magnason		500	215	215	215	+ 5
Magnetcs		2000	155	154	155	+ 4
Maislin I		1300	450	440	450	+ 10
Majstc Wil		15686	$8	7⅝	7¾	+ ⅛
Man Bar		6800	132	125	130	+ 5
Mrtme El		200	$15½	14¾	14¾	- ¼
Maritime		1829	$25½	25⅛	25⅜	- ⅛
Martim A	p	z50	$7½	7½	7½	
Mark Spnc		600	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Mass Fer		11839	$7⅜	7½	7⅜	+ ⅛
Mas F A		2330	$15¾	15⅜	15½	
Mas F B		2630	$15½	15¼	15½	
Matchan		13500	61	58	60	+ 5
Mc Adam		4850	79	76	79	+ 2
Mc Intyre		1837	$78½	77¾	78	
McLaghln		500	$8¼	8¼	8¼	- ¼
McLghl 9	p	3300	$19⅛	16½	16½	- 2½
McLghl w		250	$6	5½	6	+ ⅛
Melcor		225	$17	17	17	+ ½
Mentor		12600	$8⅞	8¼	8⅞	- ¼
Mercantil		1550	$20⅜	20¼	20¼	+ ⅛
Merland E		41680	$9½	9¼	9½	- ⅛
Met Stors	p	100	$13½	13½	13½	- ¼
Minrl Res		16000	259	252	252	- 8
Mitel Corp		33078	$30⅝	29½	30⅝	+ 1
Moffat A		300	$17¾	17¾	17¾	
Molson A		3305	$33	32¾	32¾	
Molson B		100	$31½	31½	31½	- ½
Moneta P		500	100	100	100	
Moore		78915	$35⅜	35	35	- ⅜
Mtn States		89244	$10⅞	9¾	10¾	- ¾
Muncpl S		L 300	$5½	5½	5½	
Murphy		10050	$31	30¼	30¾	
NBU Mine		1100	370	370	370	- 5
Nat Bk Can		11075	$13½	13¼	13½	- ¼
Nat Drug		1500	$13	13	13	+ ⅜
Nat Pete		15625	380	360	380	+ 10
Nat Sea A		100	$14⅝	14⅝	14⅝	- ⅛
Nat Trust		1400	$22½	22	22½	- ½
Nemco		39200	340	330	330	- 5
Neomar		2513	395	380	385	
NB Tel	1 85	z93	$19¾	19¾	19¾	
N Kelore		39000	53	48	53	+ 6
N Que Ragl		1000	465	465	465	
N Sen		931020	131	90	129	+ 46
N York Oil		3222	310	300	305	
Nfld LP	A	787	$24¾	24¾	24¾	
Nfld Tel		137	$10¾	10¾	10¾	+ ¼
Nfldland		23800	106	100	103	+ 2
Northstar		3400	$7	6⅞	7	+ ¼
NS Savngs		500	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
Numac		300	$36½	36½	36½	- ½
OPI		400	$32	31	32	+ 1
Oakwood	P	20269	$20¼	19⅜	19⅜	- ¼
Obrien		8062	292	285	290	+ 6
Ocelot A		200	$31½	31½	31½	+ 1
Ocelot B		9750	$31¾	31	31⅝	+ 1
Okanagan		100	$18	18	18	+ 1
Okan A	p	125	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ¼
Omega		400	$7½	7½	7½	
Onaping		2100	490	490	490	
Oshawa	A	11200	$9	8⅞	8⅞	- ⅛
Osisko		4000	45	43	45	+ 3

P à S

PCL Indust		3200	475	460	470	+ 5
Pac Coper		11500	355	345	355	+ 30
Pac Nth	G	z68	$9⅜	9⅜	9⅜	
Pac Nth	6¾	z50	$16¾	16¾	16¾	
Page Pet		6104	$30	29½	29⅞	+ ⅛
Page Pet	7	2600	$15⅞	15⅜	15⅞	+ ⅜
Pagurian	A	3505	$9	9	9	
Paloma	P	5420	$6¼	6	6¼	
Pamour		11800	$17½	17	17	- ⅛
Pancana	A	3450	$6⅜	6	6⅜	+ ⅜
Pan Centr		14000	262	255	262	+ 7
PanCan	P	10037	$80⅛	80⅛	80⅛	+ ⅞
Parlake		300	300	300	300	- 10
Patino N V		z5	$31¼	31¼	31¼	
Pe Ben O		16900	400	375	380	- 20
Pembina		9400	$12¾	12¼	12¼	- ¼
Pennant		16400	270	265	270	+ 4
Peningtn	p	250	450	450	450	
P Jewl	A	2250	$14	13½	14	+ ½
Petro Sun		600	345	335	345	+ 10
Petrofina		2369	$58	57¼	58	+ 1
Petrol		600	$9⅝	9⅝	9⅝	
Phillips	Cb	125	$12	12	12	- ½
Phonix	Oil	1950	$8	7⅞	8	+ ⅛
Phnx Oil	w	3600	200	195	200	+ 15
Pine Point		1565	$35¼	34¾	35¼	+ ¾
Place G		5600	315	305	305	- 5
Placer		7320	$19¾	19¾	19¾	+ ⅛
Pominex		8600	155	150	150	- 5
Ponder		5000	210	210	210	+ 9
Pop Shops		2500	155	155	155	
Powr Corp		1350	$15½	15	15⅜	+ ⅛
Prado Exp		9800	98	92	98	+ 7
Precambr		3410	$6⅞	6¾	6¾	
Provigo		z50	$31	31	31	
QMG Hldg		24812	$7⅛	6¾	7⅛	+ ⅛
Qasar	Pet	2300	$5⅜	5¼	5¼	+ ⅛
Que Sturg		9150	$5¾	5⅜	5½	
Ram		32420	$24¼	22¾	23¾	+ 1⅜
Ram wt		1100	$14½	14⅜	14½	+ ⅜
Rchmn		6085	$11⅜	11⅛	11⅜	+ ⅜
Ranger		30350	$41½	40¼	41	- ¾
Rayrock		24000	415	400	415	+ 15
Redpath		950	$16½	16¼	16¼	
Redstone		15800	159	153	159	+ 4
Reed Pap	p	5900	$13¼	13⅛	13¼	+ ⅛
R Sth	A	1675	$9¾	9¾	9¾	
Reichhold		4771	$13⅜	12¾	13	+ ¼
Reich 7¼	p	1050	$17	16¾	17	+ ¼
Reitman		200	$15	15	15	
Reitman A		100	$17	17	17	+ ⅛
Res Servic		3500	$11⅞	11⅜	11¾	+ ⅛
Revnu Prp		1538	188	186	186	
Rileys D		400	225	225	225	+ 10
Rio Algom		3875	$33½	33	33½	+ ½
Rio Alto		1400	325	320	320	+ 5
R Little		100	250	250	250	+ 5
R Little	A	400	275	275	275	+ 35
Roman		591	$64	63	64	+ ½
Ronyx Cor		2000	460	460	460	- 10
Rothman		280	$24¾	24½	24½	
Royal Bnk		14940	$49½	49	49¼	
Ry Trsco	A	1848	$15	15	15	
Rupertlnd		2500	$5⅞	5⅝	5⅞	+ ⅛
Russel	A	400	$20	20	20	
Russel	B	z1	$20½	20½	20½	
Russel 170		401	$17¾	17¾	17¾	- ¼
St Fabien		18500	51	49	51	+ 2
StL Cem	A	500	$25	25	25	
Sandwell	A	100	$11¾	11¾	11¾	+ ⅛
Sceptre		6500	$14⅛	13¾	13¾	- ¼
Sceptre	w	1400	$7	6⅝	6⅝	- ½
Scintrex		3750	$8	8	8	+ ¼
Scot Paper		z50	$16⅜	16⅜	16⅜	
Scot York		100	$6¼	6¼	6¼	
Scotts		1000	$6⅛	6	6	
Scotts C		1000	$6	6	6	
Seagram		12250	$63¾	63	63⅛	- ⅜
Seco Cem		100	$7½	7½	7½	- ½
Selkirk A		100	$24	24	24	+ ⅛
Shaw Ind		1900	$14¾	14⅜	14⅜	- ⅛
Shell Can		18786	$35	34⅝	34¾	- ¼
Sigma		380	$39½	38½	39½	+ 1½
Silvana Mn		1325	$6⅛	6	6⅛	
Silvmq		7000	43	40	42	
Silverwd	A	z20	$15⅛	15⅛	15⅛	
Silverwd	B	z10	$14⅜	14⅜	14⅜	
Simco Eri		2750	350	325	350	+ 10
S Sears	A	3086	$8¼	7¾	8¼	+ ¼
S Sears	B	100	$8	8	8	
Sklar M		850	225	225	225	+ 10
Skye Res		5900	$14¾	14⅝	14⅝	- ⅛
Slater Stl		200	$16	15⅞	15⅞	- ⅜
Southm		2900	$36	36	36	+ ½
Spar Aero		2203	$10⅞	10⅝	10⅝	- ¼
Spar Aero	p	1025	$21	21	21	+ ⅜
Spar w		12105	289	275	289	+ 4
Spooner		3050	140	138	138	
St Brodcst		z33	$12⅞	12⅞	12⅞	
Steep R		1300	430	425	425	- 5
Stelco A		54307	$33¼	32¼	32½	
Stelco C	p	51180	$26⅛	25⅜	25¾	+ ⅛
Sterystm		16610	355	335	355	+ 35
Strathm A		500	131	131	131	- 4
Stuart Hse		100	325	325	325	
Sud Cont		89050	470	425	450	+ 35
Sulpetro 7	p	14825	$24	23	24	+ ½
Sulivan		1780	330	325	330	- 5
Sun Ex		226610	85	57	73	+ 13
Suncor	pr	200	$27¾	27¾	27¾	+ ¼

T à Z

Talcor

horaire

(3) CJBR-TV (6) CJPM-TV (8) Radio-Québec (12) CKRS-TV
(5) CBJET-TV (7) WEZF-TV (11) CFCF-TV

10h30

CKRS - CJBR — DU SOLEIL A 5 CENTS. Avec Rina Cyr, Serge Thériault et Claude Lafortune.

CBJET — MR. DRESSEUP.

CFCF — DEFINITION.

TVFQ — SOCIETE D'AUJOURD'HUI. (1 h.).

WEZF — HOGAN'S HEROES.

10h45

CKRS - CJBR — GRANGALLO ET PETITRO.

11h00

CJPM — FANFAN DEDE. "L'artisanat".

CKRS - CJBR — MAGAZINE EXPRESS. "Soins à domicile", avec Pearl Berg, Croix-Rouge. Brûlures et coups de chaleur: que faire en cas de brûlures; en cas de coups de chaleur. —

CBJET — SESAME STREET. (1 h.).

CFCF — MONTREAL SUMMER.

WEZF — THE LOVE BOAT. (1 h.).

11h30

CJPM — DESSINS ANIMES.

CKRS — MIDI CHAUD. (1 h.).

CFCF — STREET TALK.

CJBR — BONJOUR COMMENT MANGEZ-VOUS? Animateur: Michel Mongeau. Narrateurs: Véronique LeFlanguais et Ronald France. "Le pain et les céréales". ABC de l'alimentation; le pain et les céréales. — Qu'est-ce qu'on mange quand... on est en forêt. — Horizons alimentaires: les Esquimaux.

TVFQ — MIDI-PREMIERE. Inv.: Joe Dassin.

12h00

CJPM — NOUVELLES.

CBJET — FROM NOW ON.

CFCF — THE FLINSTONES.

CJBR — LES PIERRAFEU. "L'idole".

TVFQ — DOSSIER DU VENDREDI. "Ne plus être seul". (1 h.).

WEZF — FAMILY FEUD.

12h15

CJPM — SERVICES A LA COMMUNAUTE.

12h28

CBJET — SENIOR CITIZENS BILLBOARD.

12h30

CJPM — BON ETE.

CKRS - CJBR — SUR DES ROULETTES. De Rouyn. Co-anim.: Gisèle Bergeron.

CBJET — WOK WITH YAN.

CFCF — ROCKET ROBIN HOOD.

WEZF — RYAN'S HOPE.

13h00

CJPM — VOTRE AMIE SUZANNE. "La décoration" avec Danielle Larose. "La famille et ses droits" avec Pierrette Moisan.

CKRS - CJBR — REFLETS D'UN PAYS. De Trois-Rivières.

CBJET — V.I.P. Inv.: Claus Hetberg et Dr Kenneth Dedges.

CFCF — IT'S YOUR MOVE.

R.-Q. — LES MARMITONS.

TVFQ — AU THEATRE CE SOIR. "Ce soir à Samarcande". Avec Alberte Aveline. (2 h.).

WEZF — ALL MY CHILDREN. (1 h.).

13h30

CBJET — THIS LAND.

CFCF — THE ALAN HAMEL SHOW. Inv.: Yvon Bourgeois, John Bauman, Bill Kirchenbaur, Terry Frewer et Barbara Hamilton. (1 h.).

R.-Q. — FLEUR DE MACADAM.

13h55

CKRS - CJBR — LE TELEJOURNAL.

14h00

CJPM — CINE-QUIZ. "Au-delà de la fortune" (Haunts of the Very Rich) (4) — E.-U. 1972. Drame fantastique de P. Wendkos avec Cloris Leachman, Lloyd Bridges et Moses Gunn. — Diverses personnes sont amenées à séjourner dans un étrange manoir. — Aspect fantastique amené de façon subtile. Mise en scène d'un familier du genre. Climat bien créé. Bonne équipe d'interprètes. Film tourné pour la télévision. (2 h.).

CKRS - CJBR — DOCUMENTAIRES. "Memling, peintre brugeois". A travers les toiles de Memling on peut presque retracer l'histoire de la ville de Bruges au 15ème siècle.

CBJET — THE EDGE OF NIGHT.

WEZF — ONE LIFE TO LIVE. (1 h.).

14h30

CKRS — CINEMA. "Tempête sur le Texas" (Gun Belt) (5) — E.-U. 1956. Western de R. Nazzaro avec George Montgomery, Tab Hunter et Helen Westcott. — Un honnête homme devient chef de bande pour faire coffrer des bandits et sauver son neveu. — Western de série. Réalisation correcte. Interprétation consciencieuse. (1 h. 30).
êi CBJET — TAKE 30 FROM.

CFCF — ANOTHER WORLD.

CJBR — CINEMA. "La caserne" (Firehouse) (5) — E.-U. 1972. Drame de A. March avec Richard Roundtree, Vince Edwards et Richard Jaeckel. — Un pompier de race noire a de la difficulté à se faire accepter par ses compagnons de travail. — Intrigue chargée. Touches psychologiques intéressantes. Développements conventionnels. Mise en scène valable. Bonne équipe d'interprétation. Film tourné pour la télévision. — A. (1 h. 30).

R.-Q. — L'ENVERS DU DECOR.

15h00

CBJET — SUMMER FESTIVAL. Anim.: Marilyn Mackay. (1 h.).

R.-Q. — DES DROGUES ET DES HOMMES.

TVFQ — DES CHIFFRES ET DES LETTRES.

WEZF — GENERAL HOSPITAL. (1 h.).

15h20

TVFQ — PASSEZ DONC ME VOIR.

15h30

R.-Q. — CIVILISATION.

15h45

TVFQ — ACTUALITES REGIONALES. "L'est de la France". (1 h. 15).

16h00

CJPM — TARZAN. "Les diamants de Bambas". "Avec Ron Ely et Manuel Padella Jr. (1 h.).

CKRS - CJBR — ANIMAGERIE.

CBJET — BEYOND REASON.

CFCF — THE MAD DASH.

WEZF — THE MERV GRIFFIN SHOW.

16h30

CKRS - CJBR — UN ETE DANS LE GRAND NORD. "Les oiseaux de la mer de Bering".

CBJET — ALL IN THE FAMILY.

CFCF — FAMILY FEUD.

R.-Q. — PLANETE.

17h00

CJPM — JANETTE VEUT SAVOIR. "Le pour et le contre de l'accouchement à domicile". (1 h.). REPRISE.

CKRS — CINEMA DE 5 HEURES. "L'invincible homme de l'espace" (6) — Jap. 1959. Film de science-fiction de T. Ishii avec Ken Utsui, Utako Mitsuya et Kan Hayashi. — Un extra-terrestre est envoyé sur la Terre pour prévenir une guerre atomique. — Récit invraisemblable dans le style des bandes dessinées. Ensemble puéril et maladroit. Interprétation artificielle. (1 h.). Suite à 6h15 p.m.

CBJET — THE BEACHCOMBERS.

CFCF — THE PRICE IS RIGHT. (1 h.).

CJBR — DES AUTOS ET DES HOMMES. (4e de 6): "Les années folles". Histoire de l'évolution de l'industrie automobile mise en parallèle avec celle des hommes durant les années qu'on se plaît à qualifier de folles. (1 h.). REPRISE.

TVFQ — MIDI-PREMIERE. Inv.: Plastic Bertrand.

17h30

CBJET — THE MARY TYLER MORE SHOW.

TVFQ — PASSEZ DONC ME VOIR.

WEZF — NEWS. (1 h.).

18h00

CJPM — NOUVELLES.

CKRS - CJBR — CE SOIR.

CBJET - CFCF — NEWS.

TVFQ — AUJOURD'HUI MADAME. "Les pensions alimentaires".

18h07

CKRS — ACTUALITES REGIONALES.

18h15

CKRS — CINEMA DE 5H. SUITE. "L'invincible homme de l'espace". Voir 5h00 p.m.

CJPM — CINE-COMEDIE. A communiquer.

R.-Q. — PAYS ET PEUPLES.

WEZF — ALL IN THE FAMILY.

19h00

CKRS — NANNY. Avec Juliet Mills.

CBJET — HAPPY DAYS. "Fonzie the Father". — Fonzie accepter de veiller sur la femme enceinte d'un ami, mais il refile rapidement cette tâche à Richie de façon à profiter de la vie nocturne comme c'est son habitude. REPRISE.

CFCF — ME AND MAXX. "Lunch at the Plaza" avec Melissa Michaelsen, Joe Santos et Jennie Sullivan. — Maxx s'amène au chic hôtel Plaza de New York pour son repas d'anniversaire avec sa mère, mais c'est en compagnie de son père qu'elle se retrouve. REPRISE.

CJBR — CINE-FAMILLE. "Tintin: L'étoile mystérieuse". — Dessins animés réalisés par Ray Gossen. — Une étoile mystérieuse s'abat sur la terre. Un météore géant est tombé dans l'Arctique. Tintin, le capitaine Haddock et Tournesol s'approchent de la merveille: cette île nouvelle est pleine de phénomènes inusités. (Belge). "La belle et la bête" — Conte animé avec des marionnettes. — Un commerçant a une très belle fille. Un jour, il est attiré vers un château dans lequel vit une bête laide et repoussante qui lui demande sa fille en échange de sa vie. Par amour pour son père, la fille accepte. (All.) (1 h. 30).

R.-Q. — FLEUR DE MACADAM.

TVFQ — DES CHIFFRES ET DES LETTRES.

WEZF — BONANZA.

19h20

TVFQ — "Château Espérance". (5e épisode).

19h30

CKRS — LA LEGENDE DES CHEVALIERS AUX 108 ETOILES.

CBJET — THE TWO RONNIES. Avec Ronnie Corbett et Ronnie Barker.

CFCF — GRAND OLD COUNTRY.

TVFQ — MAGAZINE VENDREDI. "Le prix de la vie".

20h00

CJPM — LE COMBAT LEONARD/DURAN. Ces deux pugilistes se sont livré une chaude lutte devant quelque cinquante mille spectateurs réunis au Stade Olympique, le 20 juin dernier. Après les quinze rounds réglementaires, les juges ont finalement décerné le titre de champion mondial des mi-moyens à Roberto Duran, le favori de la foule. Les téléspectateurs verront également les faits saillants de quelques combats préliminaires dont celui qui retenait surtout l'attention et qui s'est terminé par un verdict nul entre Eddie Melo et Fernand Marcotte. (1 h. 30).

CBJET — THE BUNKER'S PLACE. Avec Carroll O'Connor et Martin Balsam.

CFCF — THE LOVE BOAT. "Doc's Ex' Change" avec Gavin MacLeod, Bernie Kopell et Julie Prowse. — L'ex-épouse de Doc lui annonce qu'ils sont toujours mariés ensemble. "The Gift" avec Ronee Blakely et Sonny Bono. — Un couple trouve $2,000 et hésite à rendre cet argent à ceux qui l'ont perdu. "Making the Grade" avec Johnny Timko et Jessica Walter. — Un jeune garçon est mécontent parce que sa mère a une liaison avec son professeur d'histoire qui lui donne de mauvaises notes. (1 h.).

R.-Q. — LE FRANCOPHONISSIME.

WEZF — BUCKSHOT.

20h30

CKRS - CJBR — HORS SERIE. "La couronne du diable". D'après l'oeuvre de Ken Taylor. Avec Brian Cox, Charles Kay et Paul Greewood. "Et ils retournèrent au diable".

CBJET — FRONT PAGE CHALLENGE. Anim.: Fred Davis.

R.-Q. — A LA RECHERCHE DES PAYS DE LA BIBLE.

TVFQ — AU THEATRE CE SOIR. "Un amour exemplaire" avec Perrette Pradier. (2 h.).

21h00

CBJET — LE COMBAT LEONARD/DURAN.

CFCF — THE DUKES OF HAZZARD. Avec Tom Wopat, John Schneider et Catherine Bach. — Hogg et des étrangers plutôt louches se révèlent très avaricieux lorsqu'il semble y avoir un trésor caché dans Hazzard County. (1 h.). REPRISE.

R.-Q. — LES GRANDS CHEFS D'ORCHESTRE.

WEZF — FRIDAY NIGHT MOVIE. "The Fortune" (4) — E.-U. 1974. Comédie de moeurs de M. Nichols avec Jack Nicholson, Warren Beatty et Stockard Channing.

21h30

CJPM — UN AIR D'ETE. Avec Michel Jasmin.

CKRS - CJBR — LA TELEVISION DES AUTRES. "Petite terre: voyages organisés". Production française. Au cours de ce reportage, nous aurons l'occasion de suivre vingt Français en Afrique, durant leur vacances et d'entendre leurs commentaires. (1 h.).

22h00

CBJET — DALLAS. "Paternity Suit". Avec Barbara Bell Geddes, Larry Hagman et Jim Davis. — Après que Cliff Barnes eut annoncé qu'il se retire de la course pour un poste au congrès, Digger se remet à boire et il annonce à un reporter que Cliff est le vrai père de l'enfant de Sue Ellen. (1 h.). REPRISE.

CFCF — FANTASY ISLAND. Avec Ricardo Montalban et Samantha Eggar. (1 h.).

R.-Q. — PLANETE.

22h30

CJPM — LA QUOTIDIENNE.

CKRS - CJBR — LE TELEJOURNAL.

TVFQ — JEUX DE 20 HEURES.

22h31

CJPM — LES NOUVELLES TVA.

22h58

CFCF — LOTO-QUEBEC. Avec Marguerite Corriveau.

23h00

CJPM — SPORTS.

CKRS - CJBR — NOUVELLES DU SPORT.

CBJET - CFCF — NEWS.

TVFQ — ACTUALITES REGIONALES. "L'Est de la France".

WEZF — THE BOB NEWHART SHOW.

23h10

CKRS — CINEMA. "Joe, c'est aussi l'Amérique". (Joe) (4) — E.-U. 1970. Drame psychologique de J.G. Avildsen avec Dennis Patrick, Peter Boyle et Susan Sarandon.

CJBR — CINEMA. "Les pirates du métro" (The Taking of Pelham one Two Three) (4) — E.-U. 1974. Drame policier de J. Sargent avec Walter Matthau, Robert Shaw et Martin Balsam.

23h15

CJPM — LA COULEUR DU TEMPS.

23h21

CFCF — PULSE.

23h27

CBJET — THE CITY TONIGHT.

23h30

CJPM — FILM-O-DIX. "L'extravagant Doctor Dolittle" (Doctor Dolittle) (4) — E.-U. 1967. Comédie musicale de R. Fleisher avec Rex Harrison, Athony Newley et Samantha Eggar.

WEZF — FRIDAY'S. Avec Brandis Kemp et Darrow Igus. (1 h. 10).

00h00

CFCF — THE TWELVE MIDNIGHT MOVIE. "The Bible" (4) — It. 1966. Drame religieux réalisé et interprété par John Huston avec Michael Parks et George C. Scott.

00h30

CKRS — CINE-NUIT. "Vu du pont" (3) — Fr. 1961. Drame psychologique de S. Lumet avec Raf Vallone, Maureen Stapleton et Carol Lawrence.

01h00

CJBR — CINE-NUIT. "Pitié pour eux". (3) — Mex. 1950. Etude sociale de L. Bunuel avec Estella Inda, Alfonso Mejia et Roberto Cobo.—

03h00

CFCF — EMERGENCY. "The Inspection". Avec Kevin Tighe et Randolph Mantooth. (1 h.). REPRISE.

télésag
393, Racine est, Chicoutimi, Qué.
Pour tous renseignements concernant l'abonnement à TELESAG, veuillez communiquer au numéro suivant:

SUR LE CANAL COMMUNAUTAIRE 13

LE SISEC (SYMPOSIUM):

A l'aide de cette émission hebdomadaire, nous vous parlerons du Symposium International de Sculpture Environnementale de Chicoutimi qui se déroulera du 18 juin au 1er août 1980.

Nous vous entretiendrons des activités d'animation reliées à ce Symposium et du cheminement artistique des dix finalistes qui réaliseront les sculptures.

Tél.: 545-1112
Disponibilité des services à Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquière

arts et spectacles

Le spectacle "Moi c'est Clémence que j'aime le mieux" tiendra l'affiche jusqu'au 3 août.
(Photo: Karl Tremblay)

Renée Claude nous fait apprécier Clémence

par Serge Lemelin

CHICOUTIMI — Quelle alliance entre Clémence Desrochers et Renée Claude! Une Clémence dont les textes étaient souvent mal servis par sa propre voix a été sublimement rendue par Renée Claude.

Parodiant un des rares succès commerciaux de Clémence "Le monde aime mieux Mireille Mathieu", la chanteuse nous avoue franchement que "Moi, c'est Clémence que j'aime le mieux", le titre de son spectacle qu'elle dédie entièrement à son amie.

Tous les soirs, à 23h00, le théâtre de la Vieille Pulperie devra faire des miracles pour installer à temps microphones et instruments de musique, tout de suite après la pièce "Le théâtre de chambre", de Jean Tardieu. Pendant les trois semaines qui viennent, Renée Claude fera en quelque sort les nuits de Chicoutimi et à en juger par la réaction enthousiaste du public, les places ne devraient pas souvent être vides dans la salle du théâtre de la Vieille Pulperie.

Près de deux douzaines de chansons et de brefs monologues entrecoupés de lectures d'extraits de poèmes ont séduit un public chaud et sympathique.

Entrant en scène sous les regards de portraits de Clémence et d'elle-même datant de plusieurs années, Renée Claude offre son spectacle au poète québécois et raconte le cheminement des deux artistes depuis les années soixante.

Non, nous n'entendront pas le célèbre "C'est le début d'un temps nouveau" et "Viens faire un tour chez moi" qui ont rendue célèbre Renée Claude. Ce personnage de grande séductrice, elle le piétine malicieusement en nous racontant comment son "imprésario" exigeait d'elle qu'elle porte une robe moulante, qui prononce ses fesses, souligne son physique et demandait qu'elle s'affuble d'une gaine (!) pour garder un air réservé.

La gaine et la robe moulante que Renée Claude se fait un plaisir de porter pour les deux ou trois premières chansons nous ramènent à cette époque. Deux ou trois chansons et puis elle nous supplie aimablement de lui accorder quelques minutes pour "qu'elle aille s'habiller en être humain".

L'hommage à Clémence est complet et je serais porté à dire plus imposant que n'aurait pu le faire elle-même la bénéficiaire. Renée a une voix et surtout une diction qui nous permet de comprendre plus clairement les textes.

Son assurance en scène ne concède au faute ni imprécision. Elle se sent à l'aise dans cet hymne, et les spectateurs l'ont remerciée en se levant debout à la fin du récital.

"Moi je chante Clémence et tout ce que je veux c'est d'enterrer Mireille Mathieu", Renée le clâme avec coeur. Certains, dans son entourage ou parmi ses adminirateurs auraient bien aimé qu'elle devienne une sorte de Mireille Mathieu québécoise, une chanteuse dont le mérite revient à "un bon gérant et une coupe de cheveux".

Préférer le poète québécois à la gentille petite chanteuse française, c'est aussi exprimer sa joie de transformer sa propre image. Non, Renée Claude se métamorphose ou plus justement laisse de côté une image publique qui n'était véritablement pas la sienne.

Nous n'avons rien perdu, puisqu'elle y gagne à être à l'aise dans sa propre personnalité. Ses gestes sont pleins de conviction et elle utilise ses talents de comédienne pour nous faire rire avec le monologue d'une soeur sévère dans un réfectoire de jeunes collégiennes. une Renée Claude avec le voile qui sert d'un air pincé des remontrances aux élèves turbulentes.

Paroles de bonne soeur, parole de vieille fille, paroles d'amante, paroles d'ouvrière, surtout paroles de femmes de conditions de vie et d'expériences diverses qui racontent les joies et les tristesses de leur condition.

Dans le décor de la Vieille Pulperie, "La facterie de coton" a pris tout son sens et rappelé à ceux qui admirent aujourd'hui le site la condition réservée aux ouvrières dans les manufactures de coton qui ceinturent les agglomérations des Cantons de l'Est et des Bois-Francs. C'est avec grande émotion et dans un lourd silence qu'on l'écouta étirer le filet de sa voix et dans un souffle contenu, réprimé, étaler la misère du travail au rendement.

Moments intenses et tristes suivis de tendresse et de gaieté. Renée a préparé ce spectacle avec son pianiste François Dubé dans le respect d'un public exigeant et celui d'une grande artiste québécoise. Il nous aura donné deux grands plaisirs: mieux apprécier Clémence et connaître la "vraie" Renée Claude.

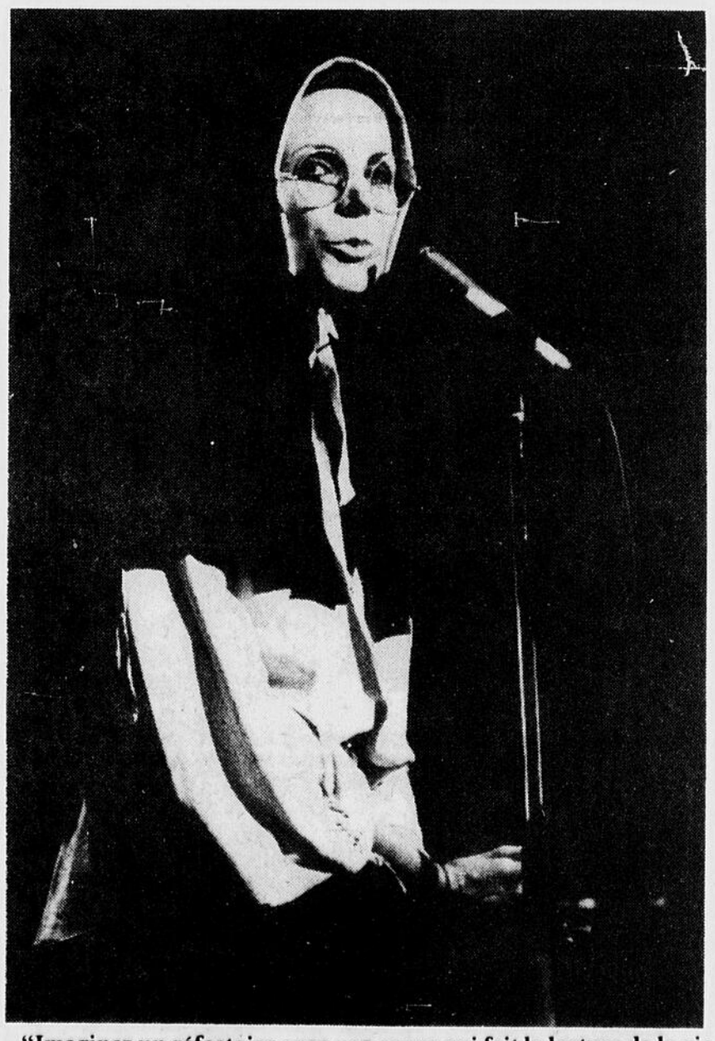

"Imaginez un réfectoire avec une soeur qui fait la lecture de la vie d'un saint..."
(Photo Karl Tremblay)

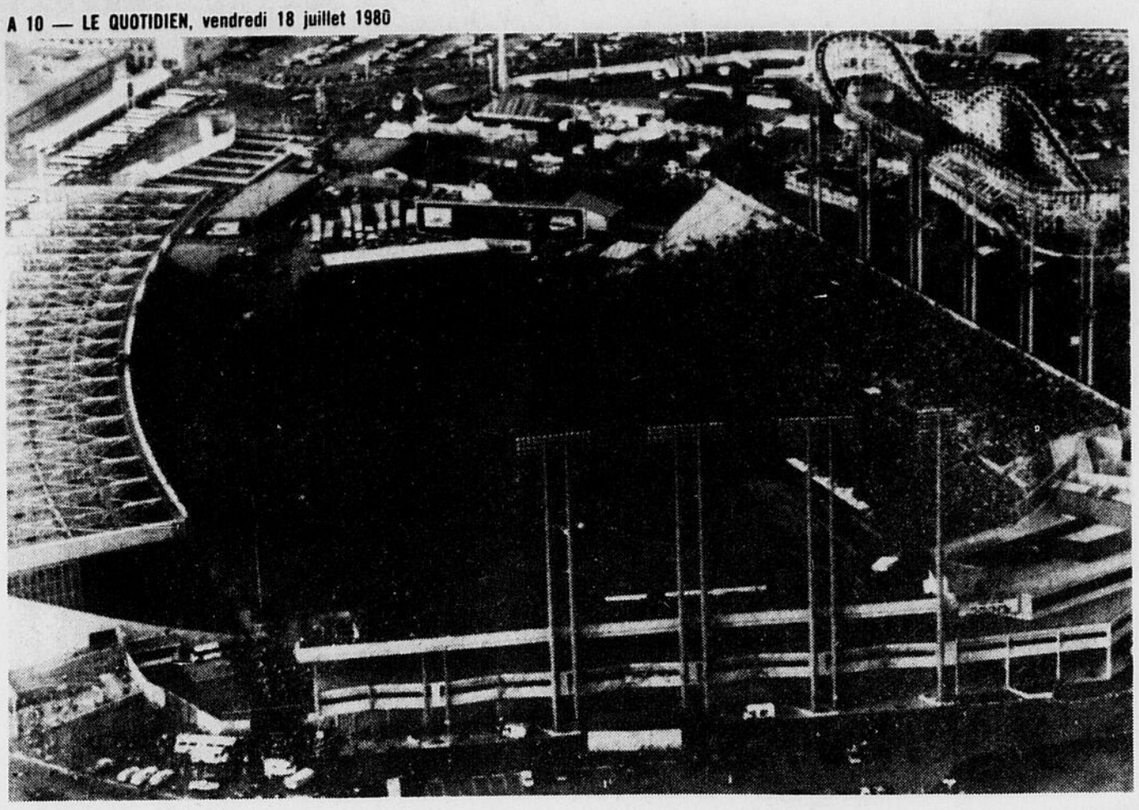

75,000 PERSONNES — Les jeunes Torontois ne se sont pas fait longuement priés pour assister mercredi soir au spectacle musical du groupe rock "The Who". Cette vue aérienne donne un bon aperçu du groupe de gens qui ont assisté à l'événement.
(Photolaser PC)

TROP — Des officiers de l'ambulance Saint-Jean tentent de se frayer un chemin parmi les nombreuses personnes qui ont assisté à l'événement... Quelques-unes des personnes qui ont assisté se sont évanouies tandis que d'autres n'ont pu supporter la chaleur intense qui sévit ces jours-ci à Toronto.
(Photolaser PC)

CHALEUR — Les ambulanciers étant occupés ailleurs, une fervente du groupe musical "The Who" est transportée à bout de bras par-dessus la tête de d'autres personnes.
(Photolaser PC)

Décision du SECSN

Mme d'Anjou conteste le congédiement survenu

Par PIERRE ROBERGE

MONTREAL (PC) — Un arbitre devrait entendre, en principe à la fin du mois, la réclamation de Mme Marcelle d'Anjou, congédiée en juillet 1978 par la CSN après y avoir travaillé pendant cinq mois et avoir obtenu sa permanence, au bout du délai convenu de trois mois.

Dans une décision rendue le 1er avril dernier, le juge Robert Auclair, du tribunal du Travail, autorise Mme d'Anjou à plaider sa cause devant un arbitre nommé par le ministre québécois du Travail "pour décision selon la convention collective comme s'il s'agissait d'un grief".

Jusque-là secrétaire préposée aux assurances et avantages sociaux, tant ceux des employés permanents de la centrale regroupés au sein du SECSN que ceux des cotisants membres des syndicats affiliés, la requérante apprenait, le 10 juillet 1978, de MM. Michel Gauthier et André Racicot, président du SECSN et conseiller syndical, que son emploi cesserait le 28 suivant.

Ils lui avaient alors expliqué que l'exécutif du SECSN, n'étant pas satisfait de l'enquête qui avait amené la direction de la centrale à lui accorder sa permanence, en avait fait faire une seconde qui le fit changer d'avis et refuser sa permanence à Mme d'Anjou.

Par ailleurs, le SECSN continue toujours la grève déclenchée le 13 mai dernier contre la centrale. 93 pour cent de quelque 300 permanents (sur 400) présents à une assemblée avaient accordé, au début de mai et par scrutin secret, un mandat de grève à leur exécutif.

Après son départ, a raconté cette semaine la requérante, elle apprit que le SECSN lui reprochait "un manque d'esprit d'équipe" et "un manque de rapidité technique". Or Mme d'Anjou soutient que cela ne semblait être qu'un prétexte car, durant ses cinq mois d'emploi, elle a contribué à rattraper des retards dans le tarvail administratif qui remontaient jusqu'à 10 mois.

La requérante affirme également avoir appris de M. Racicot que M. Claude-André Morin, adjoint à l'exécutif de la centrale (partie confédérale), s'opposait à ce qu'on lui accorde la permanence.

Le 14 juillet 1978 et les jours suivants, la congédiée fit un grief etdemanda d'être entendue par le conseil syndical du SECSN. Mais le 19 octobre suivant, le syndicat l'informa que le conseil syndical avait refusé de l'entendre parce qu'"il ne peut y avoir de grief lorsqu'un salarié à l'essai est congédié".

Mme d'Anjou a plaidé devant le juge Auclair que le syndicat et la centrale n'ont pas respecté le délai prévu par la convention collective en ce qui touche la permanence et ont agi de manière arbitraire.

De son côté, le SECSN a soutenu que le refus de la permanence ne constituait pas un renvoi parce que c'était le fruit d'une décision commune du SECSN et de l'employeur (la centrale).

AUJOURD'HUI
Vendredi, le 18 juillet 1980
à
LA VIEILLE PULPERIE
350, rue Dubuc, Chicoutimi, Qué. tél.: 545-4204

ACTIVITES SUR LE SITE

9h à 22h: **OUVERTURE DU SITE**
10h à 12h: **ANIMATIONS**
13h à 14h: Historique de la "pulperie".
16h à 17h: Spectacle sous le chapiteau.
15h à 18h: **MUSICIENS**
9h à 20h: **ARTISANS**
14h à 17h: **CINEMATOGRAPHIE** Projection de films.
14h30 à 15h30: **FETE DE LA CHANSON** Abriko.
16h: **THEATRE DE PICCOLO**
21h: **THEATRE DE CHAMBRE**
23h: **RENEE CLAUDE**
9h à 22h: **CASSE-CROUTE**
RESTAURANT: Au Jardin des Vestiges.

EXPOSITIONS:
— Chicoutimi, 100 ans d'image (Hall du Théâtre).
— Photographie Société Historique (Hall du Théâtre).
— Collection téléphones "Dubuc" (Hall du Théâtre).
— Machines aratoires (Edifice 1921).

10h à 19h: **VISITES GUIDEES** Aux heures.

N.B.: EN CAS DE PLUIE, LES ACTIVITES EXTERIEURES ONT LIEU, SOIT DANS LE THEATRE OU DANS L'ATELIER DES ARTISANS, EDIFICE 1921.

LE 4 SOUS
A LA
VIEILLE PULPERIE
du 26 juin 1980 au 31 août 1980
Tous les mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche.
A 16H00
PICCOLO
A 21H00
Paul Buissonneau dirige le
THEATRE DE CHAMBRE
de Jean Tardieu.
à 11h00 (du 16 juillet 1980 au 3 août 1980)
RENEE CLAUDE chante CLEMENCE
à 11h00 (du 9 août au 23 août 80)
CLAUDE GAI dans LA DUCHESSE DE LANGEAIS de Michel Tremblay
Pour réservations: 549-9086
LA VIEILLE PULPERIE
350, rue Dubuc, Chicoutimi, Qué. Tél.: 545-4204.
Pour renseignements: 543-4758

Théâtre Canadien
VEN. a JEU. 18-19-20-21-22-23-24- JUILLET
TOUS LES JOURS, CET HOMME FAIT UN MIRACLE!
MAIS CETTE FOIS IL NE TROUVE PLUS LES MOTS POUR AVOUER A UNE MERE: VOTRE ENFANT VA MOURIR...
La vraie vie d'un chirurgien
JE VOUS FERAI AIMER LA VIE
Marie Dubois, Julien Guiomar, Jean Claude Massoulier dans un film de Serge Korber. Musique de Michel Legrand
Découvrez L'ARME DU RIRE (AUX LARMES!)
BÊTE, MAIS DISCIPLINÉ
un film de CLAUDE ZIDI avec JACQUES VILLERET

un film de KENNETH JOHNSON
LOU FERRIGNO
BILL BIXBY
HULK REVIENT!
"HULK 2"
VOUS ETES INVITES AU MARIAGE DU SIECLE!... Tremblements de terre, ouragans... le Dr BANNER, sous l'effet des rayons gamma, redevient, la nuit de ses noces, l'INCROYABLE HULK!
un film de VINCE EDWARDS
LORNE GREENE
RICHARD HATCH
Après Galactica, plus loin encore, dans l'épopée des guerres intersidérales
GALACTICA, LES CYLONS ATTAQUENT
capitol | saguenay | centre

LES CINÉMAS FRANCE FILM
Elle est Désir et Volupté Chaleur et Froideur
CLARISSE
CRISTEL LAURIS RICHARD ALLAN
MARGOT MAHLER MICHAEL JACOT
LES AMUSANTS JEUX EROTIQUES de nos VOISINS
cartier | élysée

RENCONTREZ ZACHARY KANE LE CHASSEUR DE PRIMES DES TEMPS MODERNES. SES POINGS SONT SES ARMES!
(V.F.: Bare Knuckles)
LE VENGEUR AUX POINGS NUS!
MICHAEL HEIT GLORIA HENDRY ROBERT VIHARO SHERRY JACKSON
LA BANDE DES PANTHERES NOIRES
place du royaume 1 | bellevue

CINE-PARCS
du 18 au 24 juillet
SAGUENAY 1&2
A la Jonction de la Route 170 et du Boul. St-Paul HORAIRE: 549-4337
ouverture à 7:30h
projection au crépuscule
enfants gratuit

Nos 2 joyeux Compères sont de Retour...
Plus Drôles et plus Loufoques que jamais!
TERENCE HILL BUD SPENCER
CUL ET CHEMISE
avalanche EXPRESS
écran 1

Un film exceptionnel... Un récit très fort... des comédiens admirables.
UN SI JOLI VILLAGE...
VICTOR LANOUX VALERIE MAIRESSE
place du royaume 3
PARFUM D'AMOUR

SILENCE... MON AMOUR
place du royaume 2
AUDREY ROSE

Un succès sans précédent
Vous allez adorer avec... toutes les larmes de votre corps
Sans aucun doute, c'est le film que vous aimerez le plus cette année...! Inoubliable...!
LE CHAMPION
JON VOIGHT FAYE DUNAWAY RICKY SCHRODER
PETER SELLERS
Dans la Comédie la plus Drôle
LA MALÉDICTION DE LA PANTHÈRE ROSE
écran 2

PAS CETTE FOIS-CI — Ayant annoncé la mort de Wilfred-Joseph Miuse, de London, Ontario, la semaine dernière, les éditeurs de la revue Légion canadienne étaient à tout le moins embarrassés cette semaine lorsqu'ils ont appris de la bouche même du principal intéressé qu'il était bel et bien vivant. Les plates excuses et l'humour... noir ont suivi. (Photolaser PC)

Pour les cies canadiennes

Des millions de dollars en jeu

OTTAWA (PC) — Des centaines de millions de dollars pour les compagnies canadiennes sont en jeu, vendredi, à la rencontre du ministre des l'Industrie, M. Herb Gray, et du secrétaire américain au Commerce, M. Philip Klutznick.

M. Gray espère convaincre son homologue américain de faire modifier une loi de 1978, qui rend presque impossible la vente aux Etats-Unis par des sociétés canadiennes de véhicules de transport urbain.

Cette loi, appelée "Surface Transportation Assistance Act", est destinée à favoriser les compagnies américaines dans les achats du gouvernement.

Elle précise que tout système de transport urbain subventionné par Washington doit avoir un contenu américain d'au moins 50 pour cent et les véhicules doivent être montés aux Etats-Unis.

Concessions

Mais le gouvernement américain peut être appelé à faire des concessions.

C'est ainsi que le seul manufacturier de voitures ferroviaires aux Etats-Unis est la société Budd, propriété d'intérêts allemands. Cette compagnie saura-t-elle longtemps répondre seule à la demande?

Au Canada, il existe trois principaux producteurs de véhicules de transport urbain: Hawker Siddeley, de Thunder Bay en Ontario, et Bombardier et Canadian Vickers, à Montréal.

Les Canadiens fabriquent, entre autre, deux véhicules qu'on ne retrouve pas aux Etats-Unis.

Il se pourrait que la solution réside, finalement, dans la construction d'usines de montage canadiennes aux Etats-Unis.

Bombardier, qui vient d'obtenir un contrat de $50 millions pour la vente de 57 voitures ferroviaires au New Jersey, songe à bâtir une telle usine dans le Vermont.

Contrat de traiteur

Le député Cossitt exige une enquête

Par Norma Greenaway

OTTAWA (PC) — La décision du gouvernement d'accorder sans appel d'offres un contrat de traiteur dans un immeuble fédéral de Hull à une entreprise dont les dirigeants entretiennent ds liens étroits avec le Parti libéral a coûté près de $500.000 aux contribuables canadiens, selon le député conservateur Tom Cossitt.

Le député de Leeds-Grenville en Ontario exige une enquête parlementaire pour que l'on sache pourquoi l'entreprise a obtenu du gouvernement libéral en 1973 un contrat exclusif de 20 ans.

Les députés libéraux présents à la Chambre des communes jeudi ont refusé d'accorder le consentement unanime qui aurait permis un débt sur la motion.

L'entreprise, la société Portage-View Investments, a été évincée cette semaine d'un édifice appartenant au gouvernement fédéral à Hull, sur ordre de la Cour supérieure du Québec, parce que le traiteur en question doit près de $500.000 d'arrérages de loyer. La poursuite avait été intentée par l'ancien gouvernement conservateur.

L'ex-ministre conservateur des Travaux publics, M. Erik Nielsen, a dit jeudi qu'il avait décidé de porter l'affaire en cour après que les dirigeants de l'entreprise eurent refusé d'offrir des garanties personnelles écrites comme quoi ils comptaient assumer cette dette.

M. Nielsen a précisé dans une entrevue que ces garanties personnelles auraient dû faire l'objet d'une clause dans le contrat original, mais que ce ne fut pas le cas.

Résultat: il n'est pas certain que les arrérages de loyer pourront être récupérés par l'Etat.

Trois commerces

La société Portage-View Investments exploitait trois aires d'alimentation dans un édifice de Hull abritant le ministère du Travail. M Cossitt affirme que le contrat a été conclu à l'époque où M. John Munro, actuellement ministre de Affaires du Nord, était ministre du Travail.

En Chambre, M. Cossitt a identifié M. Guy Lesage, trésorier de l'Association libérale du comté de Hull, et M. Jack Pelech, ancien associé juridique de M. Munro, comme faisant partie des principaux actionnaires de l'entreprise.

L'enquête parlementaire demandée par M. Cossitt devrait porter une "attention particulière à la question de savoir si cette affaire sordide procède directement de la politique sale de patronage et de pots-de-vin pratiquée par les libéraux", a dit le député aux Communes.

On avait interrogé publiquement le ministre Munro en 1976 sur ses relations avec l'entreprise impliquée dans cette affaire. Il avait nié à ce moment-là toute intervention politique de sa part et tout titre de propriété dans l'entreprise.

Un porte-parole du ministre a fait savoir jeudi que M. Munro n'entretient aucune relation d'affaires avec son ancien associé juridique depuis au moins dix ans.

Et il ajoute que les accusations de patronage politique lancées par M. Cossitt n'ont pas plus de mérite aujourd'hui qu'elles n'en avaient à l'époque où l'affaire fut soulevée publiquement.

De son côté, M. Cossitt s'est dit d'avis dans une entrevue que les explications de M. Munro demeurent insuffisantes.

Un debat

M. Cossitt s'est plus tard retrouvé en Chambre au coeur d'un débat animé l'opposant à un député libéral après avoir reproché au gouvernement sa lenteur excessive à répondre à ses questions écrites.

M. David Collenette, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, M. Yvon Pinard, a dit que répondre aux questions de M. Cossitt prend beaucoup de temps et se révèle très coûteux pour le contribuable.

Conservation de l'énergie

Les mesures dépendront des pourparlers en cours

OTTAWA (PC) — Les initiatives nouvelles du gouvernement fédéral pour encourager la conservation de l'énergie et le développement d'énergies de remplacement dépendent des résultats des pourparlers en cours sur la détermination du prix du pétrole avec les provinces concernées, affirme le ministre de l'Energie, M. Marc Lalonde.

Le ministre a fait savoir aux Communes que le gouvernement envisage présentement un certain nombre de mesures spéciales à cet égard, mais qu'il ne peut décider de les appliquer tant qu'il ne connaitra pas les revenus- venant du pétrole - sur lesquels il pourra compter pour ce faire.

M. Lalonde répondait aux questions des députés de l'opposition qui souhaitaient connaitre les intentions du gouvernement en matière de conservation de l'énergie et de développement de sources de remplacement comme le charbon, le gaz naturel et les énergies renouvelables telle que l'énergie solaire.

Le député conservateur torontois David Crombie a accusé le gouvernement d'avoir négligé de produire des programmes valables de conservation. Il a fait état d'une étude récente de l'Agence internationale de l'énergie démontrant que la performance du Canada en cette matière le situe à l'avant-dernier rang de tous les pays industrialisés du monde.

M. Lalonde est d'avis que les statistiques du document sont mal fondées parce que l'étude n'enregistre que les dépenses du gouvernement fédéral à ce sujet et qu'elle les confronte à des pays de type unitaire où l'ensemble des dépenses de cette nature sont comptabilisées.

Le ministre précise que non seulement le gouvernement fédéral, mais également les gouvernements des provinces engagent des fonds dans des opérations de conservation d'énergie

Gare aux feux de cuisson!

SOCIETE DE CONSERVATION DU SAGUENAY LAC ST-JEAN

TANGUAY

peut vous aider de bien des façons.

CHARGEUSE MOBILE TT-14030

MINI-TRONÇONNEUSE CC-100-B

CC-5100
TRONÇONNEUSES MOBILES ET STATIONNAIRES DE HAUTE CAPACITÉ.

14030
CHARGEUSES STATIONNAIRES DE DIFFÉRENTES CAPACITÉS, TOUT GENRE D'APPLICATION.

si vous avez des projets, contactez-nous 418-251-3152

TANGUAY
LES INDUSTRIES TANGUAY LIMITÉE
St-Prime, Cté Roberval, Qué.

METRO

G. BLACKBURN INC.
ROBERVAL ST-FELICIEN
DOLBEAU

METRO

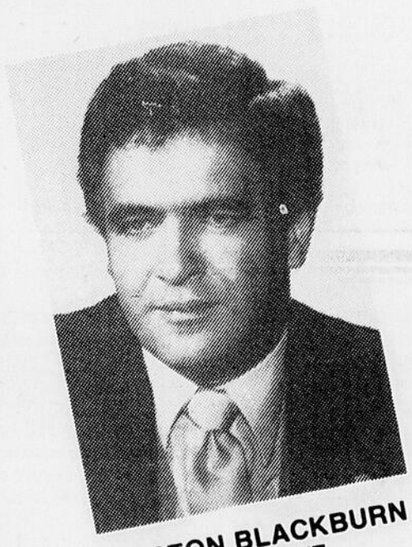

GASTON BLACKBURN
PRESIDENT

Nous sommes fiers de nous associer à la 26ième Traversée internationale comme parrains.

Félicitations aux organisateurs

Ville de Roberval

Bienvenue aux visiteurs

TRAVERSÉE INTERNATIONALE DU LAC ST-JEAN

canada en bref

Plan de pension

OTTAWA (PC) — Le gouvernement devrait examiner la possibilité de modifier le plan de pension du Canada afin de permettre à ceux qui le désirent de prendre leur retraite avant l'âge de 65 ans, préconise un ensemble de quatre rapports élaborés pour compte du gouvernement fédéral et rendus publics jeudi par le ministre fédéral de la Santé, Mme Monique Bégin.

Ces rapports recommandent, en outre, une réglementation plus libérale à l'égard des époux survivants et des handicapés, et des restrictions au plan "trop généreux" dont bénéficient les fonctionnaires fédéraux.

Ces documents sont l'oeuvre d'un comité de 13 citoyens chargé de faire des recommandations au gouvernement sur la réforme de la pension.

Le comité souligne que le gouvernement est tenu de protéger les personnes âgées contre l'inflation, en majorant les versements au titre de la sécurité du revenu en fonction du coût de la vie, d'où indexation.

"Le gouvernement devrait assurer une pension minimum" et protéger les personnes âgées contre l'érosion de la valeur de leur pension de retraite.

Quant au plan de pension des fonctionnaires fédéraux, le gouvernement devrait en restreindre l'indexation au coût de la vie, car l'entreprise privée ne serait pas en mesure d'emboîter le pas. L'an dernier la pension des retraités du gouvernement fédéral avait été majorée de 9 p.c.

Cela crée des tensions dans l'entreprise privée, dont certaines risqueraient la faillitte si elles étaient forcées d'imiter le gouvernement.

En 1979, le gouvernement libéral avait déposé un projet de loi prévoyant une limite à la croissance de la pension des fonctionnaires fédéraux. Mais, il était tombé avant que les Communes n'aient eu le temps d'en débattre.

Majoration de la pension des députés

OTTAWA (PC) — Un projet, tenu secret, et destiné à majorer la pension des députés avant l'ajournement des Communes pour les vacances d'été a été déjoué par certains membres de l'opposition qui estiment que la révision de tout ce qui touche aux avantages dont ils jouissent devrait être confiée à un organisme indépendant.

Ce projet, présenté par une commission parlementaire, prévoierait non seulement de majorer la contribution des députés au fonds de pension, mais abaisserait de 25 à 15 ans le nombre d'années de service qu'un député devrait faire valoir pour obtenir le maximum de prestation au moment où il quitte le parlement, soit à la suite d'une démission, soit à la suite d'une défaite électorale.

Le montant de la pension passerait de $13,000 à $20,000 par année, sans limite d'âge. De plus, le député bénéficiaire de cette rente viagère pourrait parallèlement occuper un autre emploi.

Plusieurs députés de l'opposition — qui ont demandé à garder l'anonymat — ont affirmé au cours d'interviews, que la commission avait tenté, sans succès, d'obtenir la signature d'une majorité de tous les partis sur une pétition demandant l'application du nouveau projet.

Vacances parlementaires

OTTAWA (PC) — Que font nos ministres et députés fédéraux cet été, à l'occasion des vacances parlementaires?

Le premier ministre Pierre Trudeau a laissé entendre qu'il désirait passer le plus de temps possible avec ses trois fils au lac Harrington, maison de campagne des premiers ministres dans la région de Gatineau, au Québec.

M. Trudeau, cependant, devra assister hebdomadairement à la réunion du cabinet et avoir des entretiens sur les prix du pétrole avec le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed.

Du côté de l'opposition, un porte-parole du leader conservateur Joe Clark a dit qu'il n'avait rien de prévu. Pour ce qui est du leader néo-démocrate Ed Broadbent, il doit passer les deux dernières semaines d'août en voyage d'affaires en Allemagne et en Pologne.

Voyages

En parlant de voyages, le député conservateur Flora MacDonald, ancien ministre des Affaires extérieures, se trouvera en Chine au cours des deux dernières semaines de septembre et le député néo-démocrate Bob Rae fera un voyage de noces à Londres, en Grèce et à Chypre.

Plusieurs ont tout simplement l'intention de se retirer avec leur famille dans des maisons de campagne.

Le ministre des Finances Allan MacEachen, par exemple, ira dans l'île du Cap-Breton. Le ministre de l'Agriculture Eugene Whelan sera près de North Bay, en Ontario. Le ministre des Pêches Roméo LeBlanc restera au Nouveau-Brunswick.

Poursuite en dommages

TORONTO (PC) — Les familles de deux employés du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario qui sont morts avec cinq autres confrères, victimes d'un feu de forêt dans le nord de l'Ontario, ont intenté des poursuites en dommages contre le gouvernement provincial.

Un exposé des prétentions des demandeurs a été déposé devant la Cour suprême de l'Ontario à Thunder Bay par les avocats représentant les familles de Gordon Reid, de Toronto, et de Jane Spurgeon, d'Oshawa.

M. Reid, 17 ans, et Mlle Spurgeon, 25 ans, comptent parmi les sept jeunes employés du ministère qui ont perdu la vie après qu'un feu qui avait été allumé intentionnellement soit devenu hors de contrôle, le 22 août dernier au nord de Geraldton.

Les Postes en société de la Couronne

Par CLAUDE PAPINEAU

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a déposé, hier, aux Communes, un projet de loi visant à transformer le ministère des Postes en société de la Couronne.

Le ministre des Postes, M. André Ouellet, a expliqué qu'en agissant de la sorte, le gouvernement entend améliorer l'efficacité du service postal au pays, tout en créant un meilleur climat de relations de travail aux Postes.

Le projet de loi reprend les grandes lignes du bill C-27 que le gouvernement Trudeau avait déposé en décembre 1978 et qui était demeuré au feuilleton à la dissolution des Chambres, à la différence toutefois qu'il prévoit la création d'une société de la Couronne au sens strict dont la relation avec le gouvernement est assurée par l'entremise d'un ministre responsable, et non par un secrétariat, comme il avait été proposé précédemment.

M. Ouellet s'est par ailleurs dit confiant que le projet de loi puisse être adopté avec célérité à la reprise des travaux législatifs, à l'automne, de manière à permettre la mise sur pied de la nouvelle "Société canadienne des postes" au début de l'année prochaine.

Autofinancement

Le gouvernement nommera le conseil d'administration, dont le tiers des sièges seront offerts aux représentants syndicaux et qui devra représenter les intérêts aussi bien des milieux urbains que ruraux du pays.

Les tarifs postaux seront soumis à l'examen de la Commission canadienne des transports et devront tenir compte le plus possible de l'objectif d'autofinancement de la nouvelle société, dit le projet de loi.

Le ministre Ouellet a expliqué à cet égard que le gouvernement continuera sans doute, pour une période de trois à cinq ans, de combler le déficit des Postes qui, cette année, atteint les $450 millions.

"C'est en assurant un meilleur service que la société pourra accroître ses revenus et devenir rentable", a dit le ministre, soutenant qu'il faudra en priorité tenter de récupérer la clientèle perdue au profit des messageries privées au cours des grèves qui ont perturbé les Postes ces dernières années.

Relations de travail

M. Ouellet a dit croire que le climat des relations de travail ne pourra que s'améliorer aux Postes du fait que les employés relèveront du Code canadien du travail plutôt que de la loi, plus restrictive, des relations de travail dans la fonction publique.

On compte quelque 66,000 employés aux Postes, dont 25,000 sont représentés par le Syndicat des postiers et 20,400 par l'Union des facteurs.

Le projet de loi prévoit pour assurer la stabilité au cours de la période de transition des mesures maintenant les avantages sociaux ainsi que les droits et obligations contractuels des employés et leurs unités de négociations et permettant également aux employés de réintégrer la fonction publique pendant une période de trois ans après la transformation des Postes en société de la Couronne.

L'idée de la transformation du ministère des Postes a été avancée en 1962 et en 1966 par les commissions Glassco et Montpetit. Le projet de loi ne devrait pas causer de problèmes, les partis d'Opposition ainsi que les groupes intéressés s'accordant sur le principe.

Le président du Syndicat des postiers, M. Jean-Claude Parrot, a déclaré hier qu'il se réjouissait du fait que le gouvernement ait déposé ce projet de loi, indiquant toutefois que l'établissement d'une société de la Couronne aux Postes ne règlera pas nécessairement tous les problèmes.

"Cette transformation devrait permettre aux Postes d'identifier les problèmes d'administration et de prendre les mesures correctives qui s'imposent sans avoir à demander la permission auprès d'autres ministères", a dit M. Parrot.

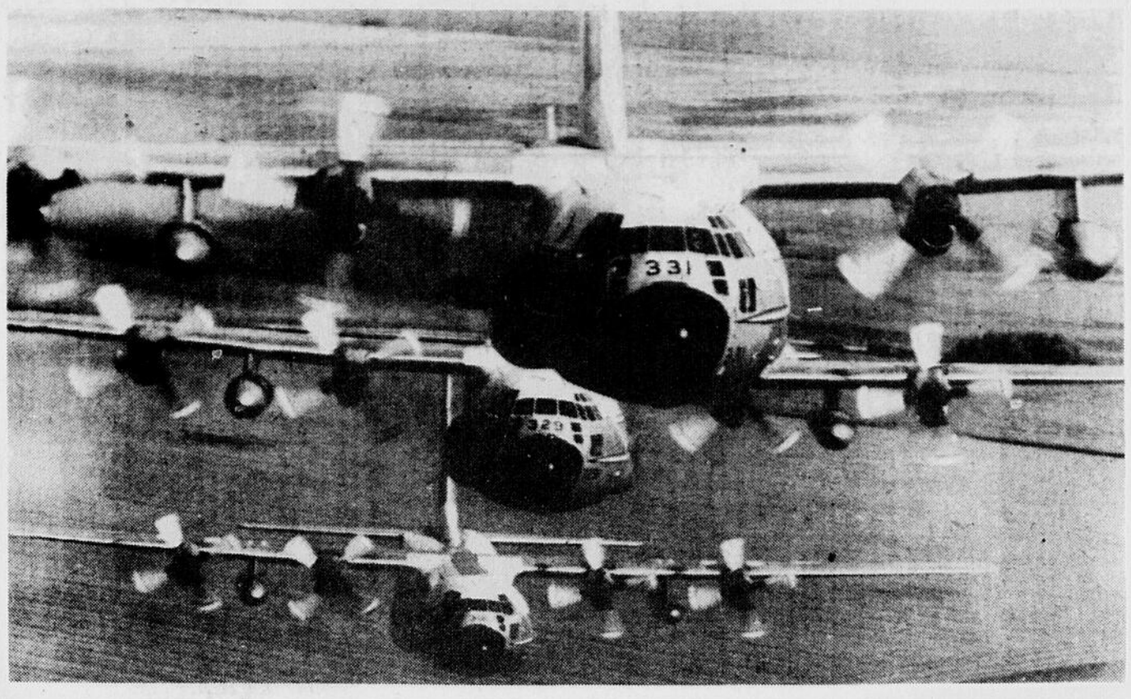

EN FORMATION — Trois avions Hercules C-130 du 435e Escadron des Forces militaires canadiennes de la base d'Edmonton survolent en formation impeccable la ville du même nom dans le cadre des Fêtes du Klondyke.

(Photolaser PC)

Par ordre de la FAA

Moteurs des DC-9, Boeing 727 et 737 passés au crible

OTTAWA (PC) — Une décision de Washington contraint tous les grands transporteurs canadiens à vérifier les moteurs des DC-9 et Boeing 727 et 737, par suite de l'explosion d'un de ces moteurs à Honolulu le mois dernier.

L'ordre de vérification émane de la "Federal Aviation Administration"des Etats-Unis et s'applique aux transporteurs canadiens, a fait savoir jeudi un porte-parole du ministère des Transports.

Toutes les grandes companies d'aviation, y compris Air Canada, CP Air et Nordair, exploitent des appareils de la société McDonnell Douglas. Elles devront vérifier les moteurs au cours des cent prochains vols.

L'agence fédérale américaine a décelé une erreur mécanique dans la fabrication du moteur de la série JT-8D, de la société Pratt and Whitney. Cette erreur engendre une défectuosité de fonctionnement d'une partie cruciale du moteur, utilisé sur un grand nombre d'appareils de ligne.

On n'enregistre pas de mort dans l'accident impliquant l'appareil de la société Hawaian Air, mais six personnes ont écopé de blessures légères lors d'un décollage raté en raison de l'explosion d'un moteur, à l'aéroport international de Honolulu.

Aucun avion, tant aux Etats-Unis qu'au Canada, n'a reçu l'ordre de rester au sol. Cependant, les transporteurs qui omettraient de se soumettre à la directive de l'agence américaine pourraient perdre leur certificat d'opération, selon un autre porte-parole du ministère des Transports.

Le Canada est contraint de se plier automatiquement à un ordre de vérification émis par le pays qui fabrique l'avion suspect de défectuosité.

Aux Etats-Unis, la directive implique la vérification de 4.500 moteurs dans environ 1.600 appareils. Le calendrier des vérifications accorde priorité aux moteurs plus âgés ou comptant le plus d'heures de vol. Chaque vérification nécessite environ 170 heures de travail. Pour l'instant, le ministère des Transports ignore combien d'avions canadiens devront se soumettre à cette opération..

A Toronto, un porte-parole d'Air Canada, M. Brock Stewart, a déclaré que la société se soumettra à la directive mais que seulement 11 moteurs montés sur DC-9 et Boeing 727-200 sont touchés dans l'immédiat.

Mais éventuellement, tous les DC-9 et 727-200 devront subir la vérification.

Information

Trudeau reprend le projet soumis par le PPC

OTTAWA (PC) — Le gouvernement Trudeau a pris le relais de l'administration conservatrice précédente et a déposé, hier aux Communes, un projet de loi garantissant l'accès à l'information gouvernementale.

La législation proposée, qui reprend l'esprit du projet de loi présenté par le gouvernement Clark, renforce en outre la protection des renseignements personnels et supprime "l'immunité de la Couronne en matière de preuve", autorisant les tribunaux à prendre connaissance de tous les documents gouvernementaux mis en cause dans un procès.

Les Canadiens, selon le projet de loi, auront accès à l'information gouvernementale qui n'est pas actuellement disponible, soit par exemple les documents de travail du Cabinet, les évaluations de programmes, les résultats d'analyses de produits, les directives internes du gouvernement, les échelles de salaire, et les contrats gouvernementaux.

Exceptions

Font toutefois exception au droit à l'information:

— les renseignements obtenus sous le sceau du secret auprès de gouvernements étrangers ou d'organismes internationaux, des provinces, des municipalités;

— les renseignements dont la communication risque de porter préjudice à la conduite des affaires internationales, à la défense, aux affaires fédérales-provinciales ou aux intérêts économiques du gouvernement canadien;

— les renseignements relatifs aux enquêtes criminelles;

— les renseignements personnels ou confidentiels obtenus des sociétés commerciales ou de syndicats;

— les documents du Cabinet, les consultations internes et les positions envisagées dans le cadre de négociations.

En cas de refus de communiquer un renseignement, la législation proposée prévoit une procédure d'appel auprès d'un commissaire à l'information et auprès de la Cour fédérale.

L'une des modifications de ce projet de loi par rapport à celui des conservateurs élabore d'autre part un processus de notification des tiers dans le cas des renseignements fournis par les syndicats.